

PARTIE V
Chapitre 11

**Les inégalités dans la répartition
des ressources économiques :
comment ont-elles évolué
et que peuvent faire les pouvoirs
publics ?***

Disposer d'informations de qualité sur la répartition du revenu et d'autres types de ressources est primordial pour répondre aux inquiétudes de plus en plus vives que suscitent la pauvreté et les inégalités. Ces informations ont un intérêt pratique, car elles soulignent l'importance des situations nationales pour le succès de différents programmes et de différentes stratégies. En dessinant les contours de groupes homogènes au sein de la société, elles jouent aussi un rôle essentiel pour combler le vide entre les statistiques officielles de revenu, fondées sur de grands agrégats pour l'ensemble de la société, et la façon dont les individus ressentent leurs conditions de vie.

* Ce chapitre a été rédigé par Michael Förster et Marco Mira d'Ercole, Division des politiques sociales de l'OCDE.

Introduction

Aborder la question de la répartition des revenus est un exercice souvent perçu comme éminemment idéologique, qui relève davantage des préjugés et des *a priori* que de l'observation et de l'analyse rigoureuse des faits. Le présent rapport devrait contribuer à corriger cette impression. En effet, s'il est vrai que les jugements sur le degré de variation souhaitable des revenus divergeront toujours selon les individus et selon les cultures, il n'en reste pas moins que toutes les sociétés se préoccupent de cette question. La façon dont ces inégalités évoluent au fil du temps demeure l'une des pierres de touche de l'action publique.

Le présent chapitre tire les enseignements des différentes parties du rapport. Après avoir exposé certaines des raisons pour lesquelles on s'intéresse aux inégalités de revenu dans chaque pays (encadré 11.1), il reprend les données des chapitres précédents et résume les principales caractéristiques de la répartition des revenus des ménages dans les pays de l'OCDE en examinant successivement le rôle des facteurs démographiques, du marché du travail et des mesures de redistribution dans les évolutions observées. Il pose ensuite la question de savoir si le revenu monétaire considéré à un moment donné est à lui seul un critère suffisant pour étudier ce qui nous intéresse vraiment, c'est-à-dire la répartition de l'ensemble des ressources économiques dans chaque pays, et brosse à grands traits le tableau qui se dégage lorsque l'on tient compte d'autres éléments comme les services en nature assurés par le secteur public, les impôts sur la consommation, le patrimoine et les habitudes de consommation, ainsi que la dynamique du revenu individuel dans le temps et par comparaison avec celui des parents. La dernière section résume les leçons que l'on peut tirer de ce rapport pour apporter des réponses plus efficaces aux problèmes d'équité, compte tenu de ce qu'il nous apprend sur les effets des stratégies adoptées dans les pays de l'OCDE pour faire reculer la pauvreté.

Quelles sont les principales caractéristiques de la répartition du revenu dans les pays de l'OCDE ?

La présente section expose les principales caractéristiques de la répartition du revenu disponible des ménages par unité de consommation dans les pays de l'OCDE. L'accent y est mis à la fois sur la forme générale que revêt la distribution et sur ce qui se passe au bas de l'échelle pour ceux qui sont le plus exposés au risque de pauvreté.

Inégalités de revenu et niveaux de pauvreté

En matière de répartition des revenus, les différences observées entre les pays de l'OCDE sont à la fois substantielles et persistantes. Mesurées par le coefficient de Gini, les inégalités sont deux fois plus fortes au Mexique qu'au Danemark, et les écarts restent marqués lorsqu'on exclut de l'analyse les pays situés aux deux extrémités du classement des pays membres de l'OCDE (cf. graphique 11.1). En outre, les pays se différencient sensiblement quelle que soit la mesure des inégalités utilisée, le choix de cette dernière

Encadré 11.1. Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ?

Une répartition strictement égalitaire des ressources économiques est un objectif qui n'est ni souhaitable, ni réalisable. Certaines disparités de revenu reflètent simplement des modes de vie et des choix différents et sont elles-mêmes la contrepartie de meilleures incitations à travailler et à épargner, conditions essentielles d'une croissance économique plus vigoureuse. À cause de ces liens, plusieurs études empiriques ont examiné dernièrement les effets de l'augmentation des inégalités de revenu sur la croissance économique, mais leurs résultats ne sont malheureusement pas concluants. D'après une analyse récente de l'OCDE, par exemple, même si les données semblent indiquer qu'une répartition plus large des revenus est bénéfique pour la croissance économique, les estimations qui en découlent expliquent une part si faible des écarts de taux de croissance du PIB d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre qu'on ne peut rien en conclure avec certitude (Arjona *et al.*, 2001).

Mais ces inégalités méritent de retenir l'attention pour d'autres raisons :

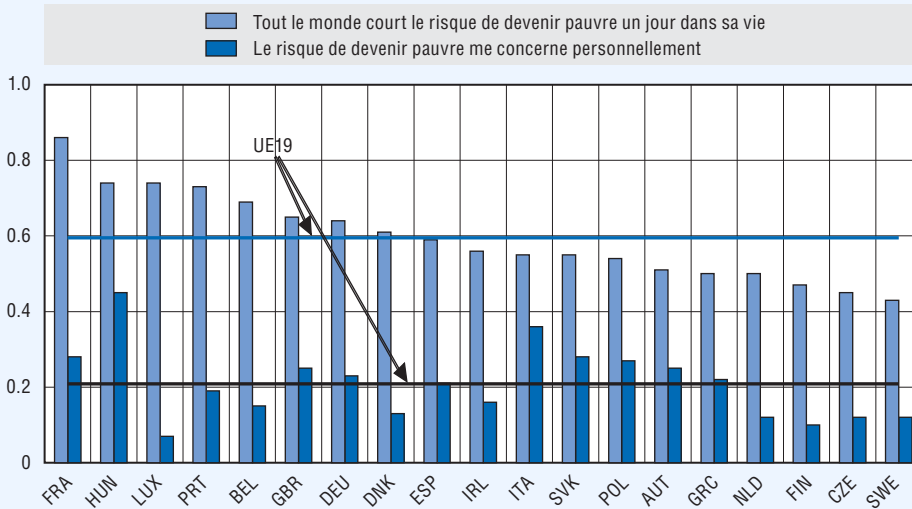
- Premièrement, aucune société n'est indifférente aux effets distributifs de l'économie de marché et les écarts de revenu entre les ménages en sont la manifestation la plus visible. Bien entendu, les électeurs et les dirigeants n'auront pas tous le même avis sur l'importance à accorder aux différents « points de la distribution » : faudra-t-il, par exemple, privilégier la situation des classes moyennes ou encore donner le même poids aux gains de revenu des plus riches et des plus pauvres ? Quoi qu'il en soit, pour pouvoir étudier les incidences de différentes politiques et de différents facteurs structurels, il est primordial de disposer de données sur le revenu des personnes et des ménages d'un bout à l'autre de la distribution. Une autre raison de s'intéresser à l'ensemble de la répartition est que dans la réalité, comme le montrent les études économiques mais aussi psychologiques, les écarts de revenu sont très significatifs : c'est en se comparant aux autres qu'on évalue sa propre situation (Boarini *et al.*, 2006). Autrement dit, les revenus relatifs sont une donnée essentielle à connaître pour pouvoir évaluer les conditions de vie des individus, indépendamment de l'idée qu'on peut se faire de ce qui est « juste » ou non dans la société.
- Deuxièmement, la plupart des gens dans les pays de l'OCDE se préoccupent réellement des inégalités de revenu et sont capables d'exprimer un avis sur la façon dont les revenus se répartissent. À la question de savoir si les inégalités de revenu dans leur pays étaient « trop fortes » ou « trop faibles », la majorité des personnes interrogées dans tous les pays de l'OCDE ont opté pour la première affirmation, même si cette majorité varie d'un pays à l'autre¹. De plus, en ce qui concerne la forme de la distribution, la plupart des personnes interrogées ont déclaré préférer une distribution plutôt égalitaire à une distribution plutôt inégalitaire et, parmi les distributions égalitaires, celles qui sont plus égales aussi bien en haut qu'en bas de l'échelle (Kenworthy, 2007). Les enquêtes auprès des ménages montrent par ailleurs que l'un des principaux déterminants des attitudes à l'égard de l'inégalité des revenus et de la pauvreté réside dans l'opinion qu'on se fait des facteurs déterminants de la réussite économique – en clair, si l'on pense que ces facteurs de réussite sont en grande partie indépendants de la volonté de l'individu ou si l'on pense au contraire qu'ils sont liés à la conception qu'on a du travail et de la prise de risque (cf. encadré 5.1). Même si les perceptions de l'inégalité sont parfois mal fondées, il semble qu'on se préoccupe encore davantage des inégalités de revenu lorsqu'on les associe au risque de pauvreté. Dans les pays d'Europe, environ 60 % des personnes interrogées à la fin de 2006 étaient d'avis que tout le monde peut devenir pauvre un jour dans la vie, et plus de 20 % se sentaient personnellement concernés par ce risque (voir le graphique ci-dessous). Même aux États-Unis, où (jusqu'à une date récente) la proportion

Encadré 11.1. **Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ? (suite)**

de ceux qui considéraient que les inégalités de revenu étaient « trop grandes » par rapport aux autres pays était bien plus faible qu'ailleurs, près de trois quarts des interviewés approuvent désormais l'affirmation selon laquelle « aujourd'hui il est indéniable que les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres », soit le niveau le plus élevé depuis le début des années 90 et huit points de plus depuis 2002².

Perception de la pauvreté dans les pays de l'UE, milieu des années 2000

Part des personnes interrogées approuvant chaque affirmation

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460675288513>

Note : les pays sont classés, de gauche à droite, dans l'ordre décroissant de la part des personnes qui se déclarent d'accord avec l'affirmation selon laquelle « tout le monde court le risque de devenir pauvre un jour dans la vie ».

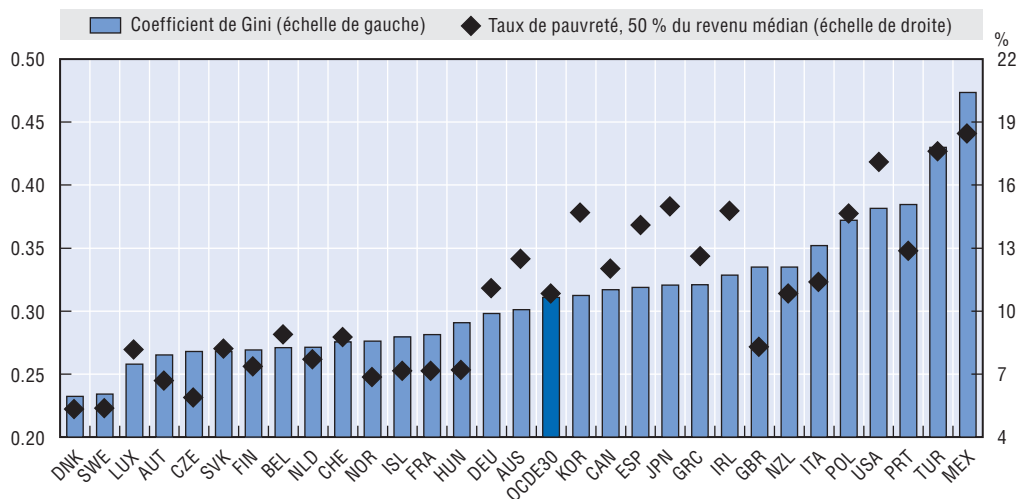
Source : Eurobaromètre (2007), *La réalité sociale européenne*, Eurobaromètre spécial n° 273, Bruxelles.


- Enfin, même lorsqu'elle n'est pas jugée prioritaire, la réduction des inégalités de revenu peut être un moyen utile pour atteindre d'autres objectifs sociaux. L'accroissement des inégalités de revenu a de multiples effets, parmi lesquels une plus grande influence politique des classes aisées, de plus larges disparités en matière de santé et d'éducation et une moindre capacité de réagir collectivement face à des menaces communes. Mais celui dont on s'est beaucoup inquiété dernièrement est le risque de voir ces inégalités conduire à l'adoption de mesures qui pourraient nuire aux performances économiques. Ce risque est particulièrement important dans le contexte actuel, où la « mondialisation » est souvent désignée comme un facteur d'aggravation des inégalités. Bien qu'il soit difficile d'apprécier avec exactitude l'impact des échanges commerciaux, des délocalisations et de l'investissement étranger dans les pays à bas salaires sur les inégalités de gains et de revenu dans les pays de l'OCDE, les évolutions récentes de la répartition des revenus se produisent à un moment où les retombées positives de la mondialisation sont largement partagées, tandis que ses coûts (en termes de suppressions d'emplois, de pertes de salaire et de précarisation des revenus) ne le sont pas. Cette asymétrie, si elle n'est pas promptement corrigée, risque de susciter des mesures (obstacles aux échanges, à l'investissement, à l'immigration, etc.) qui seront beaucoup plus néfastes pour la croissance économique que des initiatives bien conçues ayant pour but d'atténuer les inégalités économiques.

Encadré 11.1. **Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ? (suite)**

L'une des limites des analyses de la répartition du revenu est qu'elle sont basées sur des observations se rapportant à une année donnée, et qu'elles ne rendent donc pas compte des différences de situation sur le cycle de vie des individus. Ce problème est difficile à surmonter – vu l'absence de données couvrant toute la vie des individus et les hypothèses, souvent arbitraires, retenues dans les modèles de microsimulation dynamique pour générer les profils de revenu correspondants (Stånberg, 2007). De plus, quand le débat public porte sur la détresse immédiate des citoyens, ce qui est en jeu, c'est la répartition des revenus « ici et maintenant » et sur la façon dont elle évolue d'année en année. Voilà pourquoi il est important de suivre de près l'évolution des inégalités de revenu au fil du temps et de prendre les mesures correctrices qui s'imposent lorsque les tendances observées semblent s'écarter de la norme perçue comme « juste » par l'ensemble de la société.

1. D'après les enquêtes réalisées en 1999 sous l'égide de l'International Social Science Programme, la part des personnes interrogées qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les écarts de revenu dans leur pays étaient trop grands représentait environ 65 % aux États-Unis, au Canada et au Japon, entre 70 et 75 % en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Allemagne occidentale et en Norvège, entre 80 et 90 % au Royaume-Uni, en Autriche, en République tchèque, en France, en Pologne et en Espagne, et plus de 90 % en Allemagne orientale, en Hongrie, en République slovaque et au Portugal (Förster et Mira d'Ercole, 2005).
2. « Trends in Political Values and Core Attitudes: 1987-2007 », Pew Research Center for People and the Press, Washington D.C., 2007.

Graphique 11.1. **Inégalités de revenu et pauvreté dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460564435117>

Note : Les pays sont classés dans l'ordre croissant du coefficient de Gini calculé pour les inégalités de revenu. Les données représentent la répartition du revenu monétaire disponible des ménages dans l'ensemble de la population, le revenu de chaque personne étant ajusté en fonction de la taille du ménage auquel elle appartient.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

n'ayant pratiquement pas d'influence sur leur classement. Il est bien sûr difficile de mesurer avec précision le niveau des inégalités dans tel ou tel pays, à cause de la petite taille des échantillons, de la sous-estimation de certains types de revenu et de la sous-représentation de certains groupes démographiques. Par ailleurs, des sources statistiques

différentes pour un même pays peuvent donner une image différente de la réalité. Mais si les chiffres sont incertains, ils ne le sont cependant pas au point qu'on puisse douter sérieusement de l'ensemble des conclusions qui se dégagent de la comparaison des inégalités entre les pays.

Les statistiques concernant la pauvreté monétaire font également ressortir des différences très marquées entre les pays. Le graphique 11.1 illustre ce phénomène à l'aide d'un seul indicateur (le taux de pauvreté calculé par rapport au seuil de 50 % du revenu médian graphiquement représenté par un losange), mais les résultats obtenus sont robustes lorsqu'on choisit d'autres indicateurs. Quel que soit le seuil retenu, c'est en Suède, au Danemark et en République tchèque que la pauvreté relative est toujours parmi les plus faibles, et c'est aux États-Unis, en Turquie et au Mexique qu'elle est toujours parmi les plus fortes; elle est inférieure à la moyenne dans tous les pays nordiques et dans plusieurs pays d'Europe continentale, et supérieure à la moyenne dans les pays d'Europe du Sud, ainsi qu'en Irlande, en Pologne, au Japon et en Corée. Selon un indicateur synthétique – construit en combinant le nombre de pauvres comptabilisés dans chaque pays et l'écart de revenu qui les sépare du seuil de pauvreté – la pauvreté au milieu des années 2000 était comprise entre un niveau de l'ordre de 1 % du revenu disponible en Suède et de 7 % au Mexique.

Évolution globale des inégalités de revenu et de la pauvreté

Les vingt dernières années ont été caractérisées par un élargissement de la distribution des revenus dans la plupart des pays de l'OCDE. Au cours de cette période, le coefficient de Gini des inégalités de revenu a augmenté en moyenne de 0.02 point, soit 7 %. D'autres mesures synthétiques comme le coefficient de variation font apparaître des écarts plus grands – près de 30 % depuis le milieu des années 80 – mais sont plus sensibles aux évolutions survenant aux extrêmes de la distribution. Dans tous les cas, cette augmentation – certes prononcée¹ – est plus faible que les chiffres qui sont parfois avancés dans le débat public. De plus, elle ne concerne pas tous les pays – en témoignent le léger recul enregistré en France, ainsi qu'en Irlande et en Espagne (où les séries chronologiques cohérentes s'arrêtent en 2000) et la situation généralement stable observée dans 14 autres pays (tableau 11.1, partie A). D'autre part, la hausse des inégalités a été plus rapide au cours de la décennie allant du milieu des années 80 au milieu des années 90 qu'au cours des dix années suivantes, et quelques pays (dont le Mexique et la Turquie) ont connu des évolutions très contrastées. Depuis 2000, les inégalités de revenu ont sensiblement augmenté en Allemagne, au Canada, aux États-Unis et en Norvège, mais elles ont diminué au Royaume-Uni, au Mexique, en Grèce et en Australie (cf. chapitre 1).

Le taux de pauvreté, mesuré par rapport à un seuil représentant la moitié du revenu médian, a également progressé dans la plupart des pays, de 0.6 point de pourcentage en moyenne au cours de chacune des deux décennies. La pauvreté monétaire a augmenté moins vite que les inégalités de revenu entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90, mais cette tendance s'est inversée au cours des dix années suivantes. Globalement, si l'on considère les vingt dernières années, le taux de pauvreté a connu une forte hausse dans six pays de l'OCDE, une hausse plus modérée dans huit autres pays, et il n'a reculé qu'en Belgique et (légèrement) au Mexique (tableau 11.1, partie B)². Inégalités et pauvreté évoluent généralement dans le même sens sur l'ensemble de la période, mais il y a des exceptions – en Irlande, par exemple, la pauvreté a progressé sensiblement (jusqu'en 2000) alors que les inégalités marquaient un léger recul.

Tableau 11.1. **Évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté**

	Du milieu des années 80 au milieu des années 90	Du milieu des années 90 au milieu des années 2000	Du milieu des années 80 au milieu des années 2000
A. Tendances des inégalités de revenu (coefficients de Gini)			
Nette augmentation	Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie	Allemagne, Canada, Finlande	Finlande, Nouvelle-Zélande
Légère augmentation	Allemagne, Belgique, États-Unis, Finlande, Hongrie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède	Autriche, Danemark, États-Unis, Japon, Norvège, Suède	Allemagne, Canada, États-Unis, Italie, Japon, Norvège, Portugal, Suède
Pas de changement	Autriche, Canada, Danemark, Grèce, Irlande	Australie, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Suisse	Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie
Légère diminution		Grèce, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni	Espagne, France, Irlande
Nette diminution	Espagne, France	Mexique, Turquie	
B. Tendances de la pauvreté monétaire (taux de pauvreté pour un seuil de 50 % du revenu médian)			
Nette augmentation	Allemagne, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni	Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Finlande, Irlande, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Suède	Allemagne, Autriche, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas
Légère augmentation	Autriche, Hongrie, Mexique, Norvège, Portugal, République tchèque	Australie, Danemark, Pays-Bas, Suisse, Turquie	Canada, Finlande, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni, République tchèque, Suède, Turquie
Pas de changement	Finlande, Grèce, Irlande, Luxembourg, Suède, Turquie	Belgique, États-Unis, France, Hongrie, Norvège	Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Norvège, Portugal
Légère diminution	Canada, Danemark, États-Unis, France	Grèce, Portugal	Mexique
Nette diminution	Belgique, Espagne	Italie, Mexique, Royaume-Uni	Belgique

Note : Pour les sous-périodes, la mention « nette augmentation/diminution » représente des variations supérieures à 2.5 points (coefficient de Gini) et à 1.5 point (taux de pauvreté), la mention « légère augmentation/diminution » représente des variations comprises entre 1 et 2.5 points (coefficient de Gini) et entre 0.5 et 1.5 point (taux de pauvreté), et la mention « pas de changement » représente des variations inférieure à 1 point (coefficient de Gini) et à 0.5 point (taux de pauvreté). Pour l'ensemble de la période, les valeurs sont doubles. Les données de la première colonne se rapportent à la période comprise entre 1990 environ et le milieu des années 90 pour la Hongrie, le Portugal et la République tchèque. Les données de la deuxième colonne se rapportent à la période comprise entre le milieu des années 90 et 2000 environ pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (où les données pour 2005, tirées des statistiques ERCV, ne sont pas comparables aux données des années antérieures), et à la période comprise entre 2000 et 2005 pour la Suisse.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Cela dit, cette évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté a eu lieu dans un contexte d'accélération de la croissance des revenus au cours de la dernière décennie, qui a généralement bénéficié à tous les ménages d'un bout à l'autre de la distribution, bien qu'avec de nettes différences suivant les pays. Au cours des dix années comprises entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000, le revenu réel des 20 % des ménages se situant au bas de la distribution a diminué en Allemagne, en Autriche, au Japon, en Turquie et – dans une moindre mesure – aux États-Unis et au Mexique, et il a augmenté moins vite que la moyenne pour les ménages du milieu de la distribution au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en Italie et en Norvège.

Comparaison internationale des niveaux de revenu individuels à des points identiques de la distribution

Les données sur le revenu des individus à différents points de la distribution offrent également un moyen de comparer les disparités de bien-être économique entre pays. Ces comparaisons reposent généralement sur des calculs effectués pour des agents

« représentatifs » – par addition des flux de revenu dont disposent tous les résidents d'un pays, quelle que soit la composition du ménage dans lequel ils vivent. Les hypothèses qui sous-tendent ces comparaisons sont néanmoins difficiles à justifier. Les données sur la distribution du revenu permettent de dépasser ces comparaisons entre « agents représentatifs » pour examiner la situation des personnes qui se situent à des points identiques de la distribution, et pour considérer la mise en commun et le partage des ressources qui s'opèrent au sein de chaque ménage. On observe généralement une corrélation étroite entre les mesures du revenu disponible moyen des ménages par unité de consommation et les agrégats du SCN (comme le revenu national net), mais avec toutefois des différences marquées entre les pays en ce qui concerne :

- l'écart de revenu (en USD PPA) entre les individus situés dans les déciles du haut et du bas de l'échelle (qui va de 20 000 USD en République slovaque à plus de 85 000 USD aux États-Unis, graphique 1.6) ;
- le niveau de revenu des individus se situant à des points identiques de la distribution – les États-Unis arrivant par exemple largement en tête pour ce qui est du revenu moyen du décile supérieur, en quatrième position (derrière le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse) pour le revenu médian et en douzième position pour le revenu moyen du décile inférieur (graphique 1.7).

Évolution de la distribution des revenus et du risque de pauvreté pour les différents groupes

L'évolution générale de la distribution du revenu n'a pas eu les mêmes conséquences à tous les niveaux de l'échelle. En Irlande, au Mexique et en Turquie, le recul des inégalités observé au cours des dix dernières années résulte surtout de la baisse des revenus du quintile supérieur de la distribution et de la hausse de ceux des trois quintiles intermédiaires. À l'inverse, dans la plupart des pays où les inégalités de revenu ont progressé durant la même période, c'est essentiellement en raison des gains enregistrés vers le haut de la distribution.

L'une des conséquences de la forte progression des revenus au sommet de la distribution a été dans bien des cas la « dérive » des classes moyennes par rapport au reste de la population. Le phénomène est particulièrement évident en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (du milieu des années 80 au milieu des années 90), et aussi au Canada, en Finlande et aux États-Unis (où le rapport entre le revenu médian et le revenu moyen a diminué de 10 % environ sur l'ensemble de la période; graphique 1.3). Par contre, le revenu relatif des classes moyennes est resté stable au Danemark, en France et en Suède, tandis qu'il progresse depuis vingt ans aux Pays-Bas et en Grèce, et depuis le milieu des années 90 dans d'autres pays.

Ces changements ont également eu pour effet de déplacer le risque de pauvreté entre les différents groupes démographiques, et plus particulièrement des personnes âgées vers les jeunes adultes et les enfants (graphique 5.5). En effet, les personnes très âgées (75 ans et plus) étaient toujours exposées à un plus grand risque de pauvreté (en termes de revenu relatif) que les autres groupes d'âge au milieu des années 2000, mais ce risque n'était plus que de 50 % supérieur à la moyenne, contre près de deux fois celle-ci au milieu des années 80. Pour les personnes âgées de 66 à 75 ans, le risque de pauvreté est à présent plus faible que pour les enfants et les jeunes adultes. A l'heure actuelle, le risque de pauvreté de ces deux groupes dépasse la moyenne d'environ 25 % alors qu'il était respectivement

proche et en dessous de celle-ci il y a 20 ans. Les changements observés de ce point de vue entre les différents types de ménages sont plus limités : les parents isolés sont les plus exposés au risque de pauvreté – trois fois plus que la moyenne – et cette situation s’est encore aggravée au cours des dix dernières années.

Quels sont les facteurs qui ont contribué à modifier la distribution des revenus des ménages ?

Les différences mises en évidence par la comparaison des inégalités de revenu et de la pauvreté entre pays reflètent l’interaction d’un grand nombre de facteurs. On en cite le plus souvent trois : l’évolution de la démographie et des modes de vie, les tendances du marché du travail et les systèmes publics de prélèvements et de transferts. Il n’est pas toujours simple de les distinguer, mais plusieurs traits essentiels paraissent se dégager.

Facteurs démographiques

Les facteurs démographiques ont largement contribué à modifier les conditions de vie des ménages. Parmi les effets les plus évidents, la réduction de la taille moyenne des familles a limité les économies d’échelle possibles dans la consommation et augmenté du même coup le revenu monétaire nécessaire pour maintenir un même niveau de bien-être³. Mais l’incidence que les facteurs démographiques et le changement des modes de vie peuvent avoir sur les inégalités de revenu dans chaque pays passe aussi par d’autres mécanismes, tels que l’accroissement, dans la population totale, de la part des groupes dont le revenu est inférieur à la moyenne (personnes âgées ou parents isolés, par exemple) ou dont les inégalités internes sont plus prononcées. Pour apprécier le rôle de ces facteurs démographiques par rapport aux tendances observées des inégalités, on peut chercher à déterminer comment aurait évolué la distribution des revenus si la structure de la population (par âge et par type de ménage) était restée inchangée dans le temps. Les résultats de cet exercice, décrits dans le chapitre 2 et récapitulés au tableau 11.2, montrent que ces facteurs structurels ont accentué les inégalités de revenu dans une majorité de pays, et que cet effet a été marqué (plus de 20 % de la variation totale du coefficient de Gini) en Allemagne, en Australie, au Canada, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Plus encore que le vieillissement démographique, c’est l’évolution des modes de vie, notamment le plus grand nombre de personnes vivant seules et de parents isolés, qui semble avoir eu un impact déterminant.

Ces changements dans la composition de la population des pays de l’OCDE se sont accompagnés d’une redistribution du revenu entre les différents groupes – les jeunes et, à un moindre degré, les parents isolés tendant à céder du terrain par rapport aux autres catégories dans la plupart des pays, les personnes arrivant en fin de vie professionnelle ainsi que les personnes âgées vivant seules étant les plus favorisées. Ce redéploiement du revenu relatif pourrait, dans une certaine mesure, être le reflet des changements observés dans la taille des groupes – comme dans le cas où les salaires d’un groupe d’âge donné sont tirés vers le bas du fait de l’entrée d’une cohorte nombreuse sur le marché du travail, ou encore lorsque les revenus de transfert sont ajustés pour tenir compte des conséquences du vieillissement démographique – mais la dynamique peut aussi fonctionner en sens inverse, par exemple lorsque des groupes de population à effectifs plus nombreux gagnent en influence politique. En pratique, un lien solide entre les modifications du revenu relatif des différents groupes et celles de leurs effectifs est difficile à détecter – ce qui donne à penser que les modifications de revenu de chaque groupe résultent davantage de

Tableau 11.2. **Incidence des changements intervenus dans la structure de la population sur les inégalités de revenu**

Changement démographique	Incidence sur les inégalités de revenu des changements suivants :		
	Changement dans la structure de la pop. par âge et par type de ménage	Changement dans la structure de la pop. par âge uniquement	Changement dans la structure de la pop. par type de ménage uniquement
Accroît nettement les inégalités	Allemagne, Australie*, Canada, France*, Pays-Bas*, Royaume-Uni	Australie*, Pays-Bas*	Allemagne, Australie*, Canada, France*, Pays-Bas*, Royaume-Uni
Accroît légèrement les inégalités	Belgique, Espagne, États-Unis, Finlande, Luxembourg, Norvège	Belgique, Finlande, Suède	Belgique, Espagne, Finlande, Luxembourg, Norvège
Pas d'effet	..	Allemagne, Autriche, Canada, Danemark*, États-Unis, France*, Luxembourg, Mexique, Royaume-Uni	Danemark*, États-Unis, Suède
Réduit légèrement les inégalités	Autriche, Danemark*, Italie, Suède	Italie, Norvège, Espagne	Autriche, Italie
Réduit nettement les inégalités	Mexique	..	Mexique

Note : Les résultats se limitent aux pays pour lesquels le Secrétariat avait accès à des microdonnées. Une incidence qui se fait sentir « nettement » correspond à une variation totale du coefficient de Gini supérieure à 20 %; une incidence qui se fait sentir « légèrement » correspond à des variations comprises entre 20 % et 5 %, et la mention « pas d'effet » correspond à des variations inférieures à 5 %. Les pays assortis d'un astérisque (« * ») sont ceux où les inégalités sont moins grandes au cours de la période, ce qui signifie que si la structure de la population n'avait pas évolué, la diminution du coefficient de Gini aurait été plus importante pour les pays des deux premières rangées du tableau, et moins importante pour ceux des deux dernières. Les données pour l'Allemagne portent uniquement sur les Länder de la partie occidentale. La méthodologie employée et la période considérée sont décrites en détail dans le chapitre 2.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et de la LIS.

l'évolution des possibilités d'accès à l'emploi et du niveau des prestations sociales que de facteurs démographiques *stricto sensu*.

Tendances du marché du travail

Le marché du travail exerce une influence primordiale sur la distribution des revenus. La plupart des analyses sur ce sujet se sont intéressées à l'évolution des écarts de salaire pour les travailleurs à temps plein – et au rôle de la mondialisation, de la technologie et des institutions du marché du travail à cet égard –, mais ce facteur n'en est qu'un parmi d'autres, et ce n'est peut-être pas le plus important. Les écarts de rémunération entre les salariés à temps plein ont beaucoup augmenté depuis 1990, surtout du fait des évolutions dans la partie supérieure de la distribution (tableau 11.3), mais il y a des exceptions (la France, la Finlande, l'Irlande et, dans une moindre mesure, le Canada). D'autre part, le creusement des écarts touche davantage les hommes et les femmes, considérés séparément, que l'ensemble des travailleurs, car la réduction des inégalités salariales entre hommes et femmes travaillant à temps plein a « rapproché » les distributions de revenus de ces deux groupes.

Le travail atypique, notamment le travail à temps partiel et le travail temporaire, se caractérise par des inégalités de salaires encore plus fortes (elles sont environ supérieures de la moitié aux Pays-Bas et dans les pays nordiques) et, de ce fait, il a contribué à l'accroissement des inégalités dans les pays dans lesquels ces formes de travail se sont développées récemment (notamment l'Allemagne, la Corée, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie). En règle générale, les travailleurs à bas salaire sont ceux qui effectuent un petit nombre d'heures par an, soit parce qu'ils sont à temps partiel, soit parce qu'ils travaillent à temps complet une partie de l'année seulement. Dans certains cas, il s'agit d'un choix personnel,

Tableau 11.3. **Évolution des inégalités de salaire parmi les hommes travaillant à temps complet**

1990 à 2005

	Sur l'ensemble de la distribution (D9/D1)	Sur la moitié inférieure de la distribution (D5/D1)	Sur la moitié supérieure de la distribution (D9/D5)
Hausse sensible	Allemagne, Australie, Corée, Hongrie, Irlande, Pologne, République tchèque, Suisse	Hongrie, Corée, Pologne	Australie, Pologne, Suisse
Hausse modérée	États-Unis, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	Allemagne, Australie, Danemark, États-Unis, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République tchèque, Suède, Royaume-Uni	Allemagne, Canada, Corée, Danemark, États-Unis, Hongrie, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Rép. tchèque, Suède, Royaume-Uni
Pas de changement	Japon	Japon, Suisse	Finlande, Japon
Baisse	Canada, Finlande, France	Canada, Finlande, France	France

Note : Une « hausse sensible » correspond à une augmentation de 20 % ou plus du rapport interdécile, une « hausse modérée » à une hausse comprise entre 2.5 % et 20 %, la mention « pas de changement » à une variation de plus ou moins 2.5 %, et une « baisse » à une variation négative de 2.5 % ou plus du rapport interdécile.

Source : Données extraites de la base de données de l'OCDE sur les salaires telles que présentées au graphique 3.1.

mais dans plusieurs pays de l'OCDE cela n'explique pas tout : en effet, la proportion de salariés déclarant qu'ils seraient prêts à travailler un plus grand nombre d'heures s'ils trouvent des emplois appropriés a augmenté cette dernière décennie.

Cependant, les disparités salariales ne se traduisent pas forcément par un élargissement de la répartition du revenu des ménages entre tous les individus, actifs ou non, puisque la hausse de l'emploi (en particulier parmi les seconds apporteurs de revenu) a pour résultat d'étaler les revenus sur un plus grand nombre de ménages. Cela dit, la progression de l'emploi observée dans l'ensemble des pays de l'OCDE depuis la seconde moitié des années 90 ne s'est pas traduite par une diminution sensible de la proportion d'individus faisant partie de ménages sans emploi, cette proportion ayant au contraire continué d'augmenter en Turquie, en Allemagne, en République tchèque et en Hongrie, tandis qu'elle s'orientait nettement à la baisse en France, en Grèce et en Nouvelle-Zélande et, à un moindre degré, en Australie, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. La persistance d'une forte proportion d'individus vivant dans un ménage sans emploi, malgré l'accroissement des taux emploi, tient en partie à ce que l'emploi a surtout augmenté parmi les personnes ayant un niveau de formation intermédiaire, et qu'il a diminué parmi les personnes moins instruites. C'est pourquoi la concentration des revenus salariaux des ménages a peu varié dans la plupart des pays de l'OCDE entre le milieu des années 90 et le milieu des années 2000, hormis une hausse sensible en Allemagne, au Canada et en République tchèque, et une baisse sensible en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Irlande et au Mexique (tableau 11.4). En revanche, la concentration des revenus du patrimoine et, à un moindre degré, des revenus du travail indépendant s'est accentuée de façon plus nette dans beaucoup plus de pays de l'OCDE. Il est donc probable que les *revenus non salariaux* – dont la mesure est beaucoup plus incertaine que celle des revenus salariaux – entrent pour une part substantielle dans l'élargissement constaté de la distribution du revenu disponible des ménages.

Bien que l'évolution de la concentration des revenus salariaux des ménages n'explique qu'une faible part les inégalités de revenu disponible, l'accès à l'emploi rémunéré reste le principal déterminant du risque de pauvreté. Comme il est indiqué au chapitre 5, parmi les adultes célibataires, 46 % des ceux qui n'ont pas d'emploi disposent d'un revenu inférieur

Tableau 11.4. **Évolution de la concentration de différentes composantes du revenu**
Population totale, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

	Revenu salarial des ménages	Revenu du patrimoine	Revenu du travail indépendant
Plus d'inégalités	Allemagne, Canada, Japon, République tchèque	Australie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède	Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Royaume-Uni, Suède
Stabilité	Australie, Belgique, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie	Allemagne, Belgique, Canada, Irlande, Japon, Portugal	Canada, Finlande, Japon
Moins d'inégalités	Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Mexique	États-Unis, Grèce, Luxembourg, Mexique, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie	Australie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Turquie

Note : Le coefficient de concentration est mesuré pour chaque composante du revenu, les individus étant classés dans l'ordre croissant du revenu disponible des ménages par unité de consommation, et calculé sur la base de la valeur moyenne de chaque composante pour chaque décile. La « stabilité » correspond à une variation du coefficient de concentration de chaque composante comprise entre $+/-0.02$ point. Les calculs portent sur la période allant du milieu des années 90 aux environs de 2000 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la République tchèque (où les statistiques ERCV pour le milieu des années 2000 ne sont pas comparables aux données des années antérieures). Les composantes du revenu sont calculées avant impôts pour tous les pays excepté la Belgique, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Luxembourg, le Mexique et la Turquie.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

au seuil de 50 % du revenu médian, alors qu'ils ne sont plus que 26 % lorsque le chef de ménage travaille à temps partiel, et 8 % lorsqu'il travaille à temps plein. Parmi les personnes vivant en couple, environ 33 % ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau médian, mais cette proportion tombe à 19 % lorsque l'un des deux partenaires travaille à temps partiel, et à 4 % seulement lorsque l'un des deux partenaires au moins travaille à temps plein. Dans la zone OCDE, les pays qui ont les taux d'emploi les plus élevés sont aussi ceux qui comptent le moins de pauvres – les pays ayant un taux d'emploi plus élevé aussi bien pour l'ensemble de la population que parmi les mères étant également les mieux placés en ce qui concerne, respectivement, la pauvreté des personnes d'âge actif et la pauvreté des enfants.

L'emploi n'est toutefois pas le seul facteur qui compte pour échapper à la pauvreté. Au milieu des années 2000, pour l'ensemble de la zone OCDE, environ 60 % des personnes ayant un revenu monétaire inférieur à la moitié du revenu médian vivaient dans des ménages comptant un travailleur ou plus (graphique 5.10). Le taux de pauvreté des individus vivant dans un ménage à un seul travailleur était de l'ordre de 14 %, contre 3,5 % pour les ménages à deux travailleurs. Même un emploi à temps plein, on le voit, ne constitue pas toujours une garantie contre le risque de pauvreté.

Les politiques de redistribution

La façon dont les pouvoirs publics redistribuent les revenus entre les individus par le biais des prestations monétaires qu'ils fournissent et des impôts qu'ils prélèvent explique en partie les différences qu'on peut observer d'un pays à l'autre dans la distribution des revenus. C'est dans les pays nordiques que la redistribution est la plus forte et que les inégalités de revenu sont les plus modérées, l'inverse étant vrai en Corée et aux États-Unis. Le classement des pays reste le même pour ce qui est des effets de la fiscalité et des transferts sur la réduction de la pauvreté. Dans les pays qui redistribuent davantage au

profit des personnes se situant au bas de l'échelle, la distribution des revenus des ménages est plus étroite et le taux de pauvreté moins élevé (graphique 4.6). Pour la majeure partie, cette redistribution passe par des prestations monétaires octroyées dans le cadre des systèmes publics de protection sociale – la principale exception étant les États-Unis où les aides aux familles à faible revenu sont accordées dans une large mesure par le biais du système fiscal.

Les différences observées entre les pays quant à l'ampleur de la redistribution entre les individus ayant des revenus différents reflètent à la fois le niveau et la composition des dépenses sociales – les dépenses en faveur des personnes d'âge actif plutôt qu'en faveur de personnes âgées ayant un effet plus sensible sur les taux de pauvreté. Mais ces différences en termes de niveau et de composition des dépenses n'expliquent pas tout. La redistribution fait appel à divers mécanismes – prestations universelles ou aides ciblées, transferts ou crédits d'impôt, etc. En outre, la redistribution entre personnes ayant des niveaux de revenu différents se double partout d'une redistribution tout au long du cycle de vie d'une même personne, les pays qui privilégient cette approche dépensant globalement davantage, semble-t-il, que ceux qui mettent plus l'accent sur la redistribution entre riches et pauvres.

S'agissant des évolutions de la redistribution entre riches et pauvres au cours des dix dernières années, la situation est très contrastée d'un pays à l'autre et les changements observés sont généralement modérés. La réduction des inégalités de revenu sous l'effet conjugué des mesures fiscales et des prestations sociales a ralenti dans la moitié environ des pays, mais elle s'est accélérée en Allemagne, en France, en Italie et en République tchèque (tableau 11.5). Cela tient principalement à la variation des effets redistributifs des prestations monétaires (qui se sont atténués dans la plupart des pays) et à leur partielle

Tableau 11.5. Évolution de l'incidence des politiques de redistribution sur la réduction des inégalités et de la pauvreté

Population totale, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

	Réduction des inégalités			Réduction de la pauvreté
	Due à la fiscalité et aux transferts monétaires publics	Due aux transferts monétaires publics uniquement	Due à la fiscalité uniquement	
Augmentation	Allemagne, France, Italie, République tchèque	Allemagne, France, Italie, Japon, République tchèque	Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni	Allemagne, Italie, Japon, Portugal, République tchèque
Stabilité	Australie, Canada, Japon, Royaume-Uni	Australie, Norvège	Australie, Canada, Finlande, France, Irlande, Nouvelle-Zélande, République tchèque	Australie, Belgique, États-Unis, France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni
Diminution	Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Suède	Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Irlande, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède	États-Unis, Japon, Norvège, Suède	Canada, Danemark, Finlande, Nouvelle-Zélande, Suède

Note : L'incidence de la fiscalité des ménages et des transferts monétaires publics sur la réduction des inégalités correspond à l'écart de points entre la concentration mesurée du revenu marchand et celle du revenu disponible, les individus étant classés dans l'ordre croissant du revenu disponible. L'incidence sur la pauvreté correspond à l'écart de points entre le taux de pauvreté calculé sur la base du revenu marchand et le taux de pauvreté calculé sur la base du revenu disponible. Dans le cas des inégalités, l'augmentation ou la diminution dénotent des variations supérieures à 0.3 point de l'effet des transferts et impôts sur la réduction du coefficient de Gini. Dans le cas de la pauvreté, la hausse ou la baisse dénotent des variations supérieures à 2 points de l'effet des transferts et impôts sur la réduction du taux de pauvreté (seuil fixé à 50 % du revenu médian). La période considérée va du milieu des années 90 aux environs de 2000 pour la Belgique, le Danemark, l'Irlande et la République tchèque (où les statistiques ERCV pour le milieu des années 2000 ne sont pas comparables à celles des années antérieures).

Source : Calculs effectués sur la base du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

compensation par ceux de la fiscalité (qui se sont renforcés notamment en Allemagne, au Danemark, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni). Les changements sont plus sensibles vers le bas de la distribution des revenus, où les transferts publics nets contribuent moins que par le passé à réduire la pauvreté dans la plupart des pays nordiques (Norvège exceptée) ainsi qu'au Canada et en Nouvelle-Zélande, mais davantage en République tchèque (jusqu'en 2000), en Allemagne, en Italie et au Japon. Il se peut toutefois que cette évolution reflète celle de l'inégalité des revenus marchands, qui tend à renforcer les effets de redistribution pour une structure donnée de la fiscalité et des transferts.

Résumé

Chacun de ces déterminants de l'inégalité des revenus – facteurs démographiques et évolution des modes de vie, tendances du marché du travail, mesures de redistribution – a connu des évolutions variables selon les pays de l'OCDE, de sorte qu'une seule explication ne saurait résumer la situation. Les facteurs en jeu sont multiples et interdépendants, de sorte que leurs effets sont difficiles à démêler. Le tableau 11.6, qui présente une simple décomposition des variations du taux de pauvreté selon l'âge du chef du ménage (d'âge actif, dans la partie gauche, ou ayant atteint l'âge de la retraite, dans la partie droite) au

Tableau 11.6. Variations du taux de pauvreté parmi les ménages d'âge actif et les ménages retraités, et contributions de divers facteurs

Population totale, du milieu des années 90 au milieu des années 2000

Variation totale du taux de pauvreté	Facteur de changement :			Variation totale du taux de pauvreté	Facteur de changement :			
	Pauvreté mesurée par le revenu marchand	Fiscalité et transferts monétaires publics	Structure des ménages		Pauvreté mesurée par le revenu marchand	Fiscalité et transferts monétaires publics	Structure des ménages	
Australie	=	+	+	-	+++	-	+++	=
Canada	+++	+	+++	-	+++	=	+++	=
Danemark	+	=	+	=	—	=	-	-
Finlande	+++	-	+++	+	+++	-	+++	-
France	=	+	=	=
Allemagne	+++	=	+	+++	-	=	-	-
Italie	-	+++	-	-	-	=	-	+
Japon	+	=	=	+	-	+	-	+++
Pays-Bas	+	=	+	=	+	=	+	=
Nouvelle-Zélande	+++	+++	+++	-	+++	=	+++	=
Norvège	+	-	+	+	—	=	—	=
Suède	+	-	+++	=	+++	=	+++	=
Royaume-Uni	-	-	=	-	-	=	-	=
États-Unis	=	=	=	=	+++	=	+++	=
Moyenne	+	=	+	=	+	=	+	=

Note : Ce tableau repose sur une décomposition analysée au chapitre 5. La structure des ménages renvoie à 10 groupes différenciés selon le lien avec l'emploi (ménages ne comptant aucun travailleur, comptant un adulte qui travaille et deux adultes ou plus qui travaillent) et selon le type de ménage (célibataires et couples, avec ou sans enfants). L'analyse se limite aux pays pour lesquels les données permettent de distinguer entre la pauvreté au regard du revenu marchand et la pauvreté au regard du revenu disponible. Les signes « +++/— » représentent des variations supérieures à +/-1.5 point, « +/- » des variations comprises entre +/- 0.5 et +/- 1.5 point, et « = » des variations inférieures à 0.5 point. Voir le chapitre 5 pour une description plus détaillée de la méthodologie.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

cours des dix dernières années, donne une idée du rôle respectif des différents facteurs. Cette analyse est limitée à 14 pays.

Pour les deux types de ménage, la hausse du taux de pauvreté au cours de la dernière décennie reflète essentiellement une légère atténuation des effets redistributifs des impôts et des transferts, tandis que les variations de la pauvreté sous l'angle du revenu marchand et de la structure de la population ont eu des effets négligeables. La situation est toutefois très différente d'un pays à l'autre, surtout pour les ménages d'âge actif. Les facteurs démographiques ont beaucoup compté en Allemagne, où ils ont contribué à accroître le taux de pauvreté, ainsi qu'en Italie et en Nouvelle-Zélande, où ils ont eu l'effet opposé. À l'inverse, une concentration accrue du revenu marchand a accentué la pauvreté en Italie et en Nouvelle-Zélande et, dans une moindre mesure, en Australie, au Canada et en France. Enfin, la moindre ampleur de la redistribution opérée par la fiscalité et les transferts ont eu une incidence notable au Canada, en Finlande, en Nouvelle-Zélande et en Suède, et une incidence plus modérée en Allemagne, en Australie, au Danemark, en Norvège et aux Pays-Bas. Dans le cas des ménages qui ont à leur tête une personne ayant atteint l'âge de la retraite, tous les pays où le taux de pauvreté a sensiblement augmenté au cours des dix dernières années (Australie, Canada, États-Unis, Finlande, Nouvelle-Zélande et Suède) ont également vu s'atténuer l'effet modérateur exercé par la fiscalité et les transferts. Une analyse plus détaillée du rôle des différents facteurs à l'œuvre dans les différents pays est primordiale pour mettre au point les réponses appropriées.

Peut-on évaluer les inégalités économiques en s'intéressant uniquement au revenu monétaire ?

La réponse la plus simple à cette question est « non ». Il y a trois raisons pour lesquelles le revenu monétaire est une mesure imparfaite des ressources économiques d'un ménage. Premièrement, on peut avoir un niveau de vie assez élevé même avec un faible revenu – parce qu'on dispose d'une épargne importante, parce que les services publics comme la santé et l'éducation sont assurés gratuitement, parce qu'on peut produire soi-même la majeure partie de ce dont on a besoin. Deuxièmement, le revenu monétaire n'est qu'une mesure indirecte de la capacité de consommation, pour laquelle on dispose parfois de meilleurs indicateurs – comme le patrimoine des ménages et leur consommation effective. Troisièmement, l'année civile, qui sous-tend le concept de revenu annuel, est une notion comptable qui n'a pas de signification économique intrinsèque : par ailleurs, la situation matérielle d'un individu à un moment donné n'est peut-être pas le meilleur reflet de ses conditions de vie durant toute son existence. Il est assez aisé de mesurer le revenu monétaire des ménages à des fins de comparaison internationale, mais toute analyse sérieuse des inégalités économiques doit nécessairement tenir compte de ces autres facteurs afin de déterminer s'ils confirment ou infirment les conclusions des analyses effectuées uniquement sur la base de mesures statiques du revenu monétaire.

Sources de revenu non monétaire

Le revenu disponible des ménages ne tient pas compte d'une série de flux qui ont une incidence sur leurs possibilités de consommation, notamment les services des entreprises (importants dans certains pays) ainsi que d'autres ressources (comme le temps et la production domestique) qui contribuent au niveau de vie des ménages et à la capacité qu'ils ont de subvenir à leurs besoins. Parmi les facteurs non pris en compte dans le cadre comptable « standard » figurent les activités des administrations publiques qui ont une

incidence sur le bien-être des ménages, qu'il s'agisse de services en nature mis à leur disposition ou d'impôts prélevés sur la consommation.

Les raisons d'inclure les *services publics en nature* dans une mesure plus large du bien-être économique des ménages sont assez simples. Les ménages paient des impôts pour financer les services publics; or si on déduit bien ces impôts de leur revenu disponible lorsqu'on étudie la distribution des revenus, on n'y inclut *pas*, en revanche, les services fournis en contrepartie.

Si, en théorie, tous les services publics procurent des avantages aux ménages (de l'éducation à la défense), il est encore plus justifié de vouloir inclure dans une mesure plus large des ressources économiques des ménages ceux dont les usagers retirent un avantage personnel. La valeur de ces services publics (éducation, santé et autres services sociaux) varie beaucoup selon les pays (de moins de 10 % du revenu disponible des ménages en Turquie à plus de 40 % au Danemark et en Suède) et selon la période (du fait principalement de l'expansion des systèmes d'éducation et de santé financés par la collectivité). En tenir compte dans une mesure plus globale des ressources économiques des ménages ne modifiera donc sensiblement toute analyse des niveaux d'inégalité comparés d'un pays à l'autre ainsi que de leur évolution à l'intérieur de chaque pays.

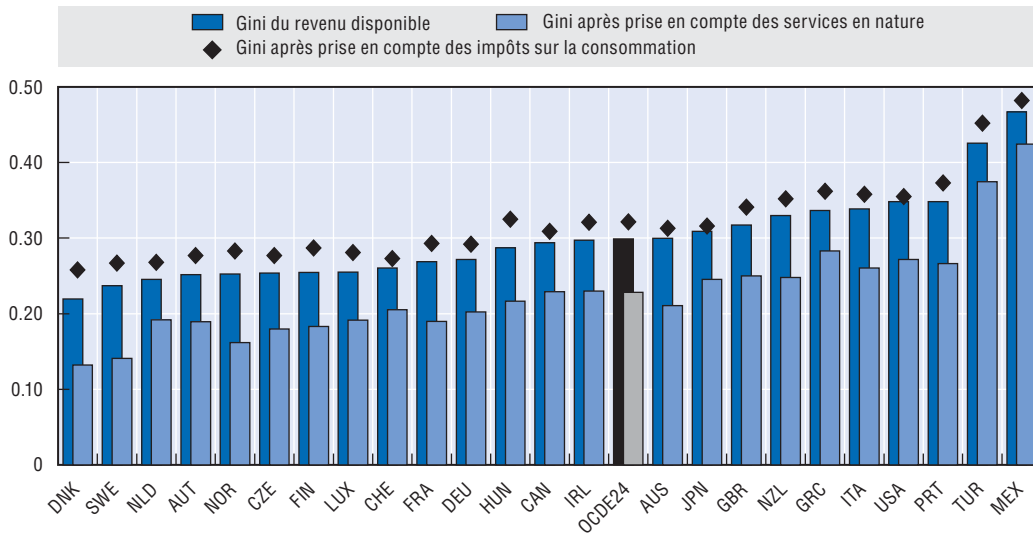
Il y a plusieurs solutions pour intégrer les services fournis aux ménages dans l'analyse de la distribution des revenus, et les conclusions diffèrent donc parfois selon celle qui a été retenue. Néanmoins, toutes les études concordent sur un certain nombre de points (développés au chapitre 9) :


- Les services publics en nature se répartissent généralement de façon assez uniforme entre les différents groupes de revenu, ce qui signifie qu'ils représentent une part plus importante du revenu du ménage dans le bas de l'échelle que dans le haut. En conséquence, la prise en compte des services en nature réduit le coefficient de Gini des inégalités de revenu à un moment donné d'environ 0.07 point en moyenne et dans une proportion plus forte en Suède, en Norvège, en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, en France, en Italie et aux États-Unis (graphique 11.2).
- Cet effet égalisateur dépend cependant des domaines considérés – il est très net dans le cas de l'enseignement obligatoire, des soins de santé non spécialisés et du logement social, et négligeable dans le cas de l'enseignement non obligatoire. D'ailleurs, dans un pays sur trois, les dépenses au titre de l'enseignement non obligatoire sont plus inégalement réparties que les revenus.
- L'effet réducteur des services publics sur les inégalités de revenu mesurées par le coefficient de Gini est très prononcé. Il est de l'ordre de la moitié de l'effet égalisateur exercé par les impôts et les transferts monétaires des administrations publiques. Aux États-Unis, les services publics réduisent autant les inégalités de revenu que la fiscalité et les transferts.

Les *impôts sur la consommation* n'entrent pas non plus dans le cadre comptable généralement utilisé pour évaluer les 'inégalités de revenu. Pour des raisons à la fois théoriques et pratiques, il est beaucoup plus difficile d'évaluer l'incidence de ces prélèvements sur la distribution des ressources des ménages que ce n'est le cas pour les services en nature. Cependant, il y a déjà longtemps que les chercheurs s'intéressent à cette question dans différents pays, et leurs travaux démontrent systématiquement que :

- Premièrement, les impôts sur la consommation sont fortement concentrés sur les groupes à faible revenu.

Graphique 11.2. **Influence des services publics en nature et des impôts sur la consommation sur les inégalités de revenu**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460611723141>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite dans l'ordre croissant du coefficient de Gini mesurant les inégalités de revenu. Les estimations de l'effet réducteur des services en nature sur les inégalités de revenu ont été calculées sur la base des données groupées décrites au chapitre 9. Les estimations de l'effet amplificateur exercé par les impôts sur la consommation sont présentées uniquement à titre indicatif : on les a obtenues en appliquant le profil distributif des impôts généraux sur la consommation et des droits d'accise dans un pays (l'Australie) aux valeurs des déciles de revenu dans les autres pays (selon la méthode décrite dans Warren, 2008).

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus et d'autres données.

- Deuxièmement, cette incidence est plus marquée pour la taxation de certains biens et services (alcool et carburants, par exemple) que pour les impôts généraux sur la consommation.

Il existe peu d'études comparatives des effets distributifs des impôts sur la consommation, mais celles dont on dispose mettent en évidence des écarts très sensibles entre les personnes appartenant aux divers déciles quant au poids de ces impôts par rapport à leur revenu (avec des effets plus régressifs dans les pays nordiques qu'en Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas). Malheureusement, ces études ne permettent pas encore de déterminer si les différences constatées entre les pays tiennent aux caractéristiques spécifiques des régimes fiscaux nationaux ou à d'autres facteurs⁴. Quoi qu'il en soit, le fait que les impôts sur la consommation soient souvent assez élevés (les taux de TVA dépassent maintenant 20 % dans beaucoup de pays et les accises représentent une proportion encore plus forte du prix final de certains biens) laisse supposer qu'ils ont un effet non négligeable sur la répartition des ressources. Pour apprécier l'ampleur de cet effet, on peut simuler ce qu'il advient lorsqu'on applique le profil distributif des impôts généraux et spécifiques sur la consommation d'un pays (en l'occurrence l'Australie) – en utilisant la méthode « préférée » décrite par Warren (2008) – à la distribution des revenus d'autres pays. Ce scénario simple tient compte des différences entre les pays pour le niveau global des impôts sur la consommation et leur composition (impôts généraux et accises), mais pas pour les caractéristiques particulières des systèmes fiscaux nationaux, ni pour le rapport entre consommation et revenu selon les catégories de revenu. Les résultats obtenus (illustrés par des losanges sur le graphique 11.2) montrent que les impôts sur la consommation pourraient accroître le coefficient de Gini des inégalités de revenu de

l'ordre de 0.02 point, soit environ 5 %, et davantage encore au Danemark, en Hongrie, en Finlande, en Norvège et en Suède. Cet accroissement compense en grande partie l'effet conjugué de l'impôt sur le revenu et des cotisations salariales de sécurité sociale – même s'il est beaucoup moins prononcé que l'effet (en sens inverse) des services publics en nature⁵.

Le fait de ne pas tenir compte de ces sources de revenu non monétaire a-t-il une importance pour l'action des pouvoirs publics ? La réponse est manifestement affirmative dans le cas des pays qui ont profondément modifié la composition de leurs aides aux ménages (en abandonnant les services en nature au profit des transferts monétaires, par exemple, comme plusieurs pays en transition viennent de le faire, ou en passant de l'offre de logements sociaux à prix subventionnés à des allocations logement en faveur des ménages modestes) ou qui ont réformé leur politique fiscale pour faire une plus large place aux impôts généraux sur la consommation. Il incombe alors aux gouvernements d'évaluer les conséquences de ces réformes pour le bien-être des bénéficiaires et de prendre éventuellement des mesures particulières pour atténuer leurs effets distributifs négatifs. Mais la prise en compte des sources de revenu non monétaire soulève aussi une question plus générale, importante pour la conception des politiques, à savoir comment doser au mieux transferts monétaires et services en nature au regard d'un objectif donné de redistribution : si le public préfère souvent les prestations monétaires aux services liés à un usage spécifique, ceux-ci sont toutefois plus faciles à cibler sur les catégories défavorisées et sont probablement plus à même d'améliorer leurs conditions de vie sur le long terme⁶.

Les indicateurs non monétaires

Si le revenu est devenu l'étalon de mesure du niveau de vie des individus et des ménages, c'est parce qu'il conditionne effectivement les possibilités de consommation. Cependant, le revenu ne fournit qu'une mesure partielle de ces possibilités et il en existe d'autres, qui ont leurs propres mérites.

L'une de ces mesures est le *patrimoine des ménages*. Il existe des enquêtes sur l'actif et le passif des ménages dans plusieurs pays de l'OCDE, mais les différences de conception sont dans ce domaine plus grandes encore que dans le cas du revenu, et les comparaisons internationales beaucoup plus problématiques. La situation s'est toutefois beaucoup améliorée depuis qu'on dispose de la version dite « à usage public » de la *Luxembourg Wealth Study (LWS)* – projet collectif qui vise à faire pour le patrimoine ce que la LIS a fait pour le revenu.

Malgré les problèmes que posent les comparaisons internationales, les premiers résultats qui se dégagent de la LWS (exposés dans le chapitre 10 du présent rapport) jettent un nouvel éclairage sur la manière dont on évalue les conditions de vie et leur variation au sein de la population.

- Un résultat désormais bien établi dans les études par pays est que la distribution du patrimoine est plus inégale que celle du revenu étant donné la différenciation des comportements d'épargne selon le niveau de revenu (on met peu d'argent de côté au bas de l'échelle et on en accumule beaucoup plus au sommet) et l'importance que revêt l'héritage pour la transmission du patrimoine entre générations.
- Ce qu'on connaît moins, en revanche, ce sont les inégalités de patrimoine selon les pays. Au début des années 2000, l'indice de Gini calculé pour la répartition du patrimoine net des ménages (sur la base d'une définition incluant les actifs professionnels) atteignait

son niveau le plus élevé en Suède (pays où la distribution du revenu des ménages est l'une des plus resserrées), suivie de près par les États-Unis, et, plus loin, par l'Allemagne et le Canada, tandis que la Finlande, le Royaume-Uni et l'Italie affichaient les répartitions les plus égalitaires. Cela dit, d'autres mesures des inégalités de patrimoine (comme la part du patrimoine total détenue par les 10 % des ménages les plus riches) ou d'autres définitions du patrimoine des ménages (excluant les actifs professionnels, par exemple) aboutissent à un classement plus conforme à celui fondé sur le revenu. De façon plus générale, la comparaison internationale des inégalités de patrimoine reflète en partie le fait que les données de la LWS ne tiennent pas compte de certaines composantes du patrimoine (comme les actifs accumulés pour la retraite) sur lesquelles on ne dispose actuellement d'informations que pour quelques pays.

Le classement des pays diffère en outre sensiblement quand on compare les niveaux de patrimoine et de revenu dans l'absolu, l'Italie ayant alors le patrimoine net médian le plus élevé (devant le Royaume-Uni), alors que le revenu des ménages par unité de consommation y est le plus bas des pays de l'OCDE pris en compte dans la LWS, et la Suède ayant le patrimoine net médian le plus bas, malgré un niveau de revenu supérieur à celui de nombreux autres pays de l'OCDE. Il se pourrait donc que les différences de revenu moyen observées entre les pays exagèrent les différences comparatives d'accès des ménages aux ressources – mais elles peuvent aussi refléter les lacunes des données actuellement disponibles.

D'autres schémas se dessinent quand on s'intéresse au patrimoine des ménages selon les caractéristiques de ces derniers. Ainsi, le patrimoine net médian varie selon l'âge du chef de ménage : il a tendance à augmenter jusqu'à la fin de la vie active, puis à diminuer pendant la retraite. Ce profil en cloche est toutefois moins prononcé que dans le cas du revenu, avec des valeurs qui décroissent seulement légèrement au Canada et qui continuent de croître avec l'âge du chef de ménage aux États-Unis.

Les données du chapitre 10 montrent également comment se répartissent conjointement le revenu et le patrimoine dans un sous-ensemble des pays couverts par la LWS. On constate que le revenu et le patrimoine net des individus sont étroitement corrélés, mais que cette corrélation n'est pas parfaite : en règle générale, les personnes qui ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté ont aussi un patrimoine plus faible que le reste de la population, inférieur de plus de moitié en moyenne au patrimoine net de l'ensemble de la population.

Un deuxième indicateur non monétaire de la « capacité de mobilisation de ressources » est une *mesure directe de la consommation des ménages*. En théorie, la consommation des ménages est peu sensible aux fluctuations temporaires du revenu et elle offre donc un meilleur instrument pour apprécier les inégalités entre différents groupes. Les étudiants, par exemple, peuvent entrer dans la catégorie des pauvres au sens monétaire du terme, mais pas au sens de la consommation, car ils peuvent emprunter en anticipant sur leurs gains futurs ou se faire aider par leur famille. De même, en cas de baisse de revenu *temporaire*, on ne se sent pas toujours obligé de réduire sa consommation immédiatement si l'on dispose d'une épargne dans laquelle on peut puiser ou si l'on pense simplement que les choses vont s'améliorer.

Ces dernières années, plusieurs études se sont intéressées à l'évolution des inégalités en matière de dépenses de consommation. Elles ont montré que les inégalités de consommation ont progressé plus lentement que les inégalités de revenu aux États-Unis,

au Royaume-Uni et en Australie (cf. tableau 11.A.1 à l'adresse <http://dx.doi.org/10.1787/424402577838>), ce qui donne à penser que les revenus annuels sont devenus plus instables mais que l'instabilité du revenu sur le cycle de vie ne s'est pas accentuée dans les mêmes proportions. Dans ce cas, les données semblent confirmer le ressenti des individus, mais tous les pays n'ont pas connu la même évolution : les inégalités de consommation ont progressé aussi vite que les inégalités de revenu au Japon et plus vite en Pologne et en Turquie.

Les données sur la consommation ouvrent des perspectives particulièrement intéressantes pour la mise au point d'indicateurs directs de la pauvreté. La notion de « pauvreté de conditions de vie », par exemple, renvoie à la situation d'un individu dans un pays donné par rapport à un ensemble de critères de bien-être matériel considérés comme constituant la norme dans la société où il vit. Cette approche matérielle de la pauvreté, déjà utilisée de longue date au niveau national, peut être mise en œuvre de deux façons différentes dans la perspective de comparaisons internationales, comme il est exposé au chapitre 7 du présent rapport.

- La première consiste à mesurer le taux moyen d'occurrence de diverses privations (ne pas avoir les moyens de se payer des vacances, par exemple, ou de recevoir des amis) dans chaque pays, puis à agréger les résultats pour obtenir un indicateur synthétique. Cette approche, appliquée à un large éventail d'éléments, met en évidence de grandes différences entre les pays de l'OCDE : les privations matérielles sont plus importantes dans les pays où la pauvreté monétaire (relative) est également élevée – ce qui semble indiquer, du moins au niveau de l'ensemble de la population, que la pauvreté monétaire relative est bien le signe de conditions de vie difficiles. Cependant, comme la pauvreté mesurée par les difficultés matérielles est également plus forte dans les pays caractérisés par un revenu national plus bas, on peut penser que le taux de pauvreté monétaire n'est peut-être pas un bon indicateur des difficultés économiques dans les pays qui ont un niveau de vie assez bas en moyenne, mais également réparti.
- Avec la seconde approche, on inverse l'ordre d'agrégation et on calcule un indicateur composite de la pauvreté de conditions de vie en évaluant tout d'abord pour chaque personne le degré de privation de divers éléments, puis en comptant le nombre de personnes dans la même situation. Les résultats obtenus alors montrent que les privations matérielles au niveau individuel diminuent de manière monotone lorsque le revenu augmente. Elles diminuent également avec l'âge, contrairement à la relation sous forme de courbe en U qu'on observe entre pauvreté monétaire et âge dans la plupart des pays, ce qui porte à croire que les personnes âgées considérées comme pauvres sous l'angle monétaire n'éprouvent pas nécessairement des difficultés matérielles. Par ailleurs, bien qu'il y ait un certain recoupement entre faible revenu et pauvreté de conditions de vie, une bonne proportion des personnes en situation de pauvreté au sens monétaire ne sont pas pauvres sur le plan des conditions de vie, et inversement.

Ces mesures non monétaires du bien-être économique sont importantes pour les politiques sociales, surtout lorsque l'on cherche à améliorer le ciblage des mesures pour atteindre les plus nécessiteux. Le revenu n'est pas toujours un bon indicateur des besoins économiques, et les problèmes d'équité peuvent concerner un certain nombre d'autres inégalités (dans les domaines de l'éducation et de la santé, par exemple) qui n'ont pas été abordées dans ce rapport⁷. Indirectement, les mesures non monétaires examinées ici soulignent aussi l'intérêt qu'il y a à regarder au-delà du revenu et de la capacité de gain des

individus pour tenir compte d'autres aspects de ce qui constitue un niveau de vie acceptable. Des données plus détaillées sur le patrimoine des ménages permettraient également d'évaluer l'impact des aides sociales accordées sous condition de ressources dans divers pays sur le comportement de leurs bénéficiaires, ainsi que les effets des politiques de protection sociale à base de dotations patrimoniales qui ont vu le jour récemment dans plusieurs pays de l'OCDE.

Les mesures dynamiques

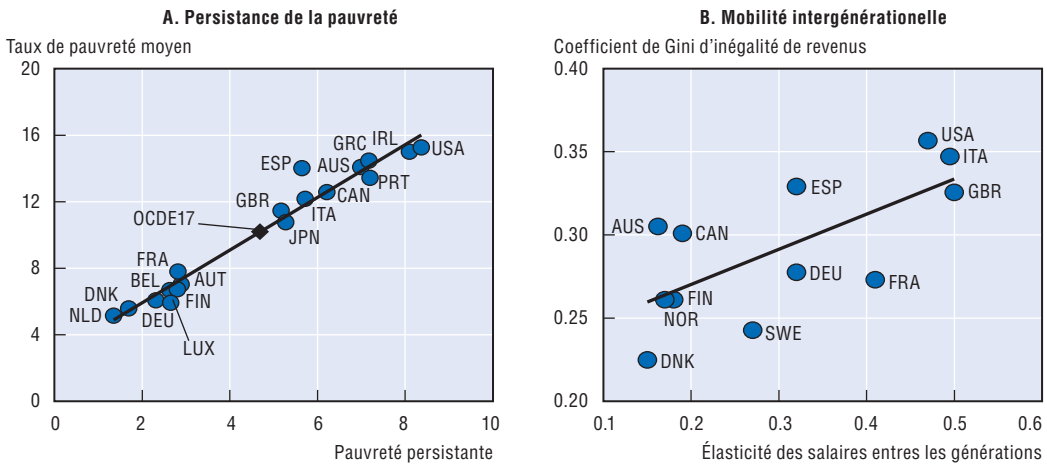
Les mesures des ressources économiques qui considèrent le revenu – ou même le patrimoine ou les conditions de vie – à un moment donné sont toutes plus ou moins « statiques », puisqu'il peut très bien se produire un événement qui modifie le niveau de vie des ménages peu de temps après la période étudiée. Ce point est important car ce qui compte le plus dans l'optique des politiques sociales, ce ne sont pas les revers de fortune qui peuvent conduire tout un chacun à éprouver des difficultés passagères à un moment de la vie, mais la *persistance* dans le temps d'une situation de dénuement. Les données longitudinales qui suivent le revenu d'une même personne sur la durée et les études qui comparent le revenu d'un individu à celui de ses parents illustrent l'intérêt des mesures dynamiques des inégalités économiques.


La valeur ajoutée des données longitudinales grâce auxquelles il est possible de suivre le revenu de la même personne sur une certaine durée apparaît très clairement lorsqu'on analyse la pauvreté monétaire. Les données longitudinales permettent en effet de classer les individus en trois groupes : i) ceux dont la pauvreté a un caractère temporaire; ii) ceux dont la pauvreté a un caractère persistant; iii) ceux dont la pauvreté va et vient au cours d'une période de plusieurs années. Sachant que ces données ne sont disponibles que pour une minorité de pays, on peut néanmoins dégager des conclusions qui sont présentées au chapitre 6 pour 17 pays de l'OCDE (avec un suivi du revenu sur trois années) les constats suivants :

- Environ 45 % des personnes comptabilisées comme pauvres sur la base d'une mesure statique de leur revenu passeront au-dessus du seuil de pauvreté (50 % de la médiane) au cours des trois années à venir; toutefois, moins de 10 % d'entre elles auront un revenu supérieur à la médiane au cours de la dernière année.
- En moyenne, environ 5 % de la population sont restés pauvres durant les trois années observées, et 4 % de plus durant deux de ces trois années.
- Une plus forte proportion de la population (17 %) passe à un moment ou à un autre sous le seuil de pauvreté durant une période quelconque de trois années.

Au niveau des pays, cependant, ceux qui se caractérisent par un taux plus élevé de pauvreté mesurée par le revenu statique enregistrent également une plus forte pauvreté persistante (graphique 11.3, partie gauche) et la proportion de la population qui connaît un épisode de pauvreté à un moment ou à un autre des trois années considérées y est de fait plus élevée. On observe une forte corrélation entre les mesures de la pauvreté monétaire calculée sur une base annuelle et les mesures à la fois plus étroites et plus larges de la pauvreté qu'on peut calculer à l'aide de données longitudinales. De plus, les entrées dans la pauvreté sont essentiellement liées à des événements familiaux et professionnels, même si leur rôle varie d'un groupe à l'autre selon que la pauvreté monétaire est temporaire ou récurrente.

Graphique 11.3. Mesures statique et dynamique de la pauvreté et des inégalités



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/460654012676>

Note : Partie A : mesures dynamiques de la pauvreté monétaire par rapport à un seuil fixé à la moitié du revenu disponible médian des ménages par unité de consommation. Le repère OCDE17 correspond à la moyenne simple des pays indiqués à l'exception du Japon, pour lequel les estimations reposent sur une définition du revenu (revenu des ménages avant impôts et après transferts publics) qui diffère de celle du revenu disponible utilisée pour les autres pays. Partie B : l'élasticité intergénérationnelle des gains mesure le degré de corrélation entre les gains des fils et ceux des pères à un point identique de leur cycle de vie (un niveau élevé d'élasticité correspondant à une faible mobilité). Pour plus de détails sur les deux séries de données, voir les chapitres 6 et 8.

Source : Le détail des sources figure dans les chapitres 6 et 8.

La seconde façon de s'affranchir de la mesure statique du revenu consiste à considérer la *mobilité du revenu entre générations*. Les enquêtes menées dans tous les pays de l'OCDE montrent qu'une majorité de personnes jugent les inégalités de revenu acceptables lorsqu'elles vont de pair avec une plus grande égalité des chances. De fait, promouvoir l'égalité des chances correspond mieux à l'idée que la plupart des gens se font de l'équité et de la justice que s'interroger sur les inégalités de revenu *in fine*. Malheureusement, l'égalité des chances est une notion difficile à cerner et plus encore à mesurer – ne serait-ce que parce que le bagage de chaque individu dépend en partie de facteurs et de décisions imputables à ses parents.

Il existe toutefois un moyen de donner un contenu pratique à la notion d'égalité des chances en mesurant la progression sur l'échelle des revenus des enfants de familles modestes lorsqu'ils arrivent à l'âge adulte. Les données dont on a besoin pour ce type d'étude n'existent que dans quelques pays et pour quelques domaines, mais les résultats présentés au chapitre 8 tendent à démontrer que le milieu familial reste un déterminant très important de la réussite sociale, que celle-ci soit envisagée en termes de résultats scolaires au niveau du secondaire ou de position occupée par les fils, relativement à leurs pères, dans la hiérarchie des revenus. Cette élasticité intergénérationnelle des gains est très variable d'un pays à l'autre. On constate ainsi que la transmission des inégalités entre générations est particulièrement forte au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Italie, et beaucoup plus faible dans la plupart des pays nordiques. Autrement dit, les pays qui présentent de moindres inégalités de revenu sur la base d'un indicateur statique (graphique 11.3, partie droite, coin inférieur gauche) se caractérisent aussi par une plus grande mobilité sociale, bien qu'il y ait des exceptions – l'Australie et le Canada conjuguent une forte mobilité avec un niveau d'inégalités modérément élevé, et la France affiche une mobilité plus réduite que ne le laisse prévoir son niveau d'inégalités.

Comme le chapitre 8 le montre clairement, l'une des conclusions à tirer de cette façon de considérer les inégalités économiques est que ceux qui prétendent être indifférents à la répartition des ressources à quelque moment que ce soit dans le temps, dès lors que les chances de réussir sont les mêmes pour tous, font effectivement fausse route. Qui dit égalité des chances dit aussi souvent égalité des situations de départ. Or, si cela permet de penser qu'une répartition plus égale des ressources est un préalable indispensable pour assurer l'égalité des chances, ces ressources et celles qui sont transmises par les parents ne se résument pas, loin de là, au revenu du moment. D'où l'attention qui doit être portée à l'éducation, notamment, pour réunir les conditions nécessaires à la réussite de tous les élèves et faire en sorte que la formation permanente soit accessible à tous.

Résumé

Étant donné les limites que présentent les méthodes de mesure conventionnelles des inégalités ou de la pauvreté sur la base du revenu monétaire annuel des ménages, il est très intéressant de pouvoir disposer d'informations sur d'autres dimensions du bien-être économique. Cependant, comme toutes les autres mesures envisagées ici ont elles aussi des inconvénients, il semble peu probable que l'on puisse pour le moment se passer des estimations reposant sur le revenu annuel. Ce qui nous amène à tirer à grands traits les quelques conclusions suivantes :

- Les mesures des inégalités qui reposent sur le revenu monétaire annuel surestiment globalement les inégalités de ressources des ménages par rapport à celles qui tiennent compte des services fournis par le secteur public. Cette conclusion doit être nuancée en ce sens que les impôts sur la consommation ont pour effet d'élargir la distribution des ressources, mais les données montrent que cet effet est moins marqué que l'effet d'égalisation dû aux services publics. Cela dit, d'autres éléments non pris en compte dans le présent rapport (tels que les prestations fournies par l'employeur et la valeur imputée des flux de revenu du patrimoine) pourraient accroître les inégalités par rapport aux évaluations purement monétaires.
- Les mesures de la pauvreté qui reposent sur le revenu annuel sont d'assez bons indicateurs de l'ampleur des difficultés rencontrées par les ménages dans les différents pays. Elles sont étroitement corrélées avec les mesures effectuées sur des périodes prolongées et avec les mesures de la pauvreté des conditions de vie. Elles sont en revanche beaucoup moins fiables lorsque le niveau de vie moyen présente de grandes disparités d'un pays à l'autre. Et si elles sont intéressantes lorsqu'on raisonne pays par pays, elles ne reflètent pas non plus correctement la pauvreté au niveau individuel. Selon la période considérée, en effet, les différences peuvent être considérables dans le décompte des individus qui entrent ou non dans la catégorie des pauvres. D'autre part, le degré de recoupement entre pauvreté monétaire et pauvreté de conditions de vie est loin d'être parfait. Il y aurait donc intérêt à examiner tout un ensemble de facteurs autres que le revenu courant lorsqu'il s'agit de mettre au point des politiques destinées à répondre aux besoins de protection sociale.
- Il y a de bonnes raisons de penser que le niveau de vie des personnes âgées est plus élevé que ne l'indiquent les mesures de leur revenu monétaire annuel. Plus on avance en âge, moins on court le risque de souffrir de privations matérielles et plus on a de chances d'avoir un patrimoine important. La distribution du revenu montre que la probabilité d'être pauvre est désormais plus élevée, en moyenne, pour les familles avec enfants que

pour les personnes âgées de 65 à 75 ans, et les écarts de niveau de vie sont sans doute encore plus prononcés dans la réalité que ces données ne le suggèrent.

Quelles leçons tirer de ces résultats pour les politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités ?

Jusqu'ici, notre attention s'est surtout portée sur les « faits » qui caractérisent la pauvreté et les inégalités dans les pays de l'OCDE. Mais nombre de ces faits ont des implications pour la conception de politiques plus efficaces face à ces problèmes, comme nous en verrons maintenant une illustration sur la base des mesures conventionnelles du revenu monétaire. Dans cette perspective, on fera tout d'abord deux distinctions :

- La première a trait à la nature précise de l'objectif d'équité poursuivi par les gouvernements. On s'est surtout intéressé dans ce rapport aux inégalités de revenu sur l'ensemble de la distribution, mais pour de nombreux pays de l'OCDE, la question la plus pressante est celle de la pauvreté plutôt que celle des inégalités à proprement parler. C'est pourquoi nous avons choisi d'examiner ci-après l'effet de différentes stratégies sur la pauvreté monétaire relative des personnes d'âge actif. Il est important de savoir exactement quelle est la nature de l'objectif d'équité visé par le gouvernement car l'impact des différentes politiques mises en œuvre dépendra des caractéristiques de la population qui est censée en bénéficier.
- La seconde distinction à opérer concerne deux stratégies possibles de lutte contre la pauvreté. La première vise à remédier aux inégalités *après* qu'elles sont apparues sur le marché, et les principaux instruments auxquels elle a recours sont les transferts monétaires et la taxation des ménages (« stratégie de redistribution »). La deuxième a pour but de rendre la distribution du revenu marchand moins inégalitaire et cela principalement en relevant le niveau de l'emploi et en favorisant l'accès au marché du travail d'un plus grand nombre de ménages (« stratégie de l'accès à l'emploi »).

Nous verrons tout d'abord quelques-uns des aspects de ces deux stratégies, avant d'examiner, chiffres à l'appui, l'effet qu'elles peuvent avoir sur la pauvreté dans différents pays de l'OCDE.

La stratégie de la redistribution

Si la redistribution du revenu entre riches et pauvres n'est qu'un objectif parmi d'autres des politiques gouvernementales, l'ampleur de ses effets et les voies qu'elle emprunte sont appelées à retenir de plus en plus l'attention avec la montée des préoccupations que suscite la disparité croissante des conditions de vie et des perspectives économiques au sein de la société. Les politiques de redistribution doivent tenir compte de deux séries de considérations.

- Premièrement : le rôle relatif des transferts monétaires et de la fiscalité. Le juste dosage entre ces deux éléments dépend de plusieurs facteurs. D'une part, on peut considérer les transferts monétaires comme des impôts négatifs, ce qui revient à dire que seul devrait compter en définitive le revenu « net » pour l'individu. Mais il faut alors s'attendre à un large phénomène d'aller-retour (une même personne pouvant à la fois payer des impôts et recevoir des prestations pour des montants élevés) qui réduira le bien-être individuel – soit à cause du décalage dans le temps entre les différentes mesures, soit parce que les impôts empêchent l'individu de répartir ses ressources comme il l'entend. Concrètement, il est probable que dans le bas de la distribution des revenus les ménages

paient peu d'impôts, de sorte que pour eux, l'aide prendra généralement la forme de transferts monétaires. Ces prestations peuvent être administrées de différentes façons (soit par un organisme spécifique, soit par le biais du système fiscal) et assorties de différentes conditions, avec ce que cela implique pour le bien-être des bénéficiaires.

- Deuxièmement : l'équilibre entre le volume global des transferts publics et le degré de redistribution obtenu pour chaque unité monétaire dépensée. Comme on l'a vu au chapitre 4, à chaque objectif de redistribution correspondent divers arbitrages entre niveau et ciblage des dépenses sociales. Les données présentées tendent à montrer que les pays qui redistribuent davantage pour chaque unité monétaire dépensée ont un moindre niveau de dépenses sociales que les autres. Ce résultat signifie que l'on pourrait obtenir une redistribution plus forte, pour un montant donné d'impôts, en ciblant plus étroitement les programmes sociaux sur les plus nécessiteux ou, inversement, que l'on pourrait obtenir le même niveau de redistribution avec un moindre degré de pression fiscale. Si différentes considérations entrent en ligne de compte pour déterminer la place « optimale » à assigner au ciblage, il existe un moyen simple de réorienter la dépense publique vers ceux qui en ont le plus besoin : privilégier non plus les dispositifs liés aux gains (comme les retraites), mais ceux qui comportent d'une façon ou d'une autre des conditions de ressources. Cela dit, pour les groupes d'âge actif, des mesures d'aide plus sélectives risquent de décourager davantage l'activité et le travail dans la tranche de revenu frappée par la réduction des prestations. D'autre part, les mesures ciblées risquent aussi d'aliéner le soutien des catégories plus aisées, en les incitant à se détourner des programmes publics au profit de dispositifs privés et à voter contre les partis politiques qui préconisent une hausse des dépenses.

Si certains aspects de la fiscalité et des prestations sociales ont une incidence sur la perte d'efficacité associée à la redistribution des revenus, toutes les formes de redistribution faussent le comportement des agents et entraînent de ce fait obligatoirement *certaines* pertes d'efficacité économique. C'est à cause de ce phénomène que les politiques de redistribution ont souvent mauvaise presse. Il est vrai que des prestations mal conçues ont parfois constitué un frein à l'activité et affaibli le lien entre effort et récompense. Mais ces effets négatifs ne sont pas en soi un argument contre la redistribution des revenus. La plupart des sociétés se soucient généralement à la fois d'efficacité et d'équité, de sorte que la question pertinente est en fait celle de savoir comment concilier au mieux ces deux objectifs. Quelle que soit l'idée que l'on puisse se faire de cet arbitrage, la redistribution constitue de toute façon une meilleure réponse aux inquiétudes suscitées par l'aggravation des inégalités que les menaces protectionnistes qui se profilent à l'horizon dans certains pays face à la mondialisation. Comme les gouvernements le savent depuis longtemps, la question n'est pas de savoir s'il faut ou non redistribuer, mais plutôt comment le faire sans trop porter atteinte aux signaux du marché.

La stratégie de l'accès à l'emploi

La redistribution est par définition une politique « corrective » – puisqu'elle a pour objet d'atténuer la pauvreté et les inégalités une fois que celles-ci se sont concrétisées sur le marché. Mais ce n'est qu'une des réponses possibles au problème de la pauvreté. Face aux inégalités, une autre solution consiste à adopter des mesures préventives pour réduire le risque de voir la pauvreté se développer; et la meilleure façon de prévenir ce risque est de faciliter l'accès au travail rémunéré. Faciliter le passage de l'aide sociale au travail est un des principes fondamentaux des « politiques sociales actives » (OCDE, 2005). Ces politiques

reposent sur l'idée que les gouvernements ne peuvent pas se contenter de limiter les conséquences d'une répartition plus inégalitaire du revenu marchand par une plus grande redistribution (surtout lorsque d'autres pressions s'exercent sur les dépenses publiques), mais qu'ils doivent être plus ambitieux et viser à transformer les conditions de vie.

L'aide à la réinsertion est une constante des réformes mise en œuvre par plusieurs pays de l'OCDE ces dernières années. Ce type de mesure, destiné dans un premier temps aux chômeurs indemnisés, a été étendu par la suite à d'autres catégories d'allocataires sociaux, tels que les parents isolés et les handicapés. De manière générale, les politiques de réinsertion ou de retour à l'emploi associent une prise en charge plus active des bénéficiaires de la part des organismes publics chargés de les appliquer; l'aiguillage automatique vers les emplois vacants; des services visant à faciliter le passage de l'aide sociale au travail; une modification des régimes de prélèvements et de prestations en vue d'éviter les « trappes à chômage »; des règles plus strictes obligeant les bénéficiaires à accepter les offres d'emploi raisonnables qui leur sont proposées; la limitation de la durée de versement des prestations; la diminution ou la suppression des allocations en cas de non-respect des obligations. A bien des égards, les effets de ces mesures en termes de réduction des effectifs d'allocataires sociaux et de progression de l'emploi ont largement dépassé les attentes, même si cela ne s'est pas toujours traduit par une nette amélioration des conditions de vie. En fait, si les mesures de réinsertion sont à même de faire reculer la pauvreté lorsque la rémunération de l'emploi qu'elles procurent est supérieure à un certain seuil de revenu, elles n'en sont pas moins souvent confrontées à un autre dilemme dans la mesure où elles aggravent la situation de ceux qui continuent de percevoir l'aide sociale ou qui en sont radiés sans avoir repris un emploi. Les politiques d'aide à la réinsertion n'ont pas toujours pour seul objectif (ni même pour objectif principal) de lutter contre la pauvreté, mais elles offrent dans cette perspective l'intérêt de contribuer à la fois à l'efficacité et à l'équité. En aidant les gens à s'insérer dans l'emploi et à devenir des citoyens autonomes, elles jouent un rôle préventif en évitant l'aggravation des inégalités.

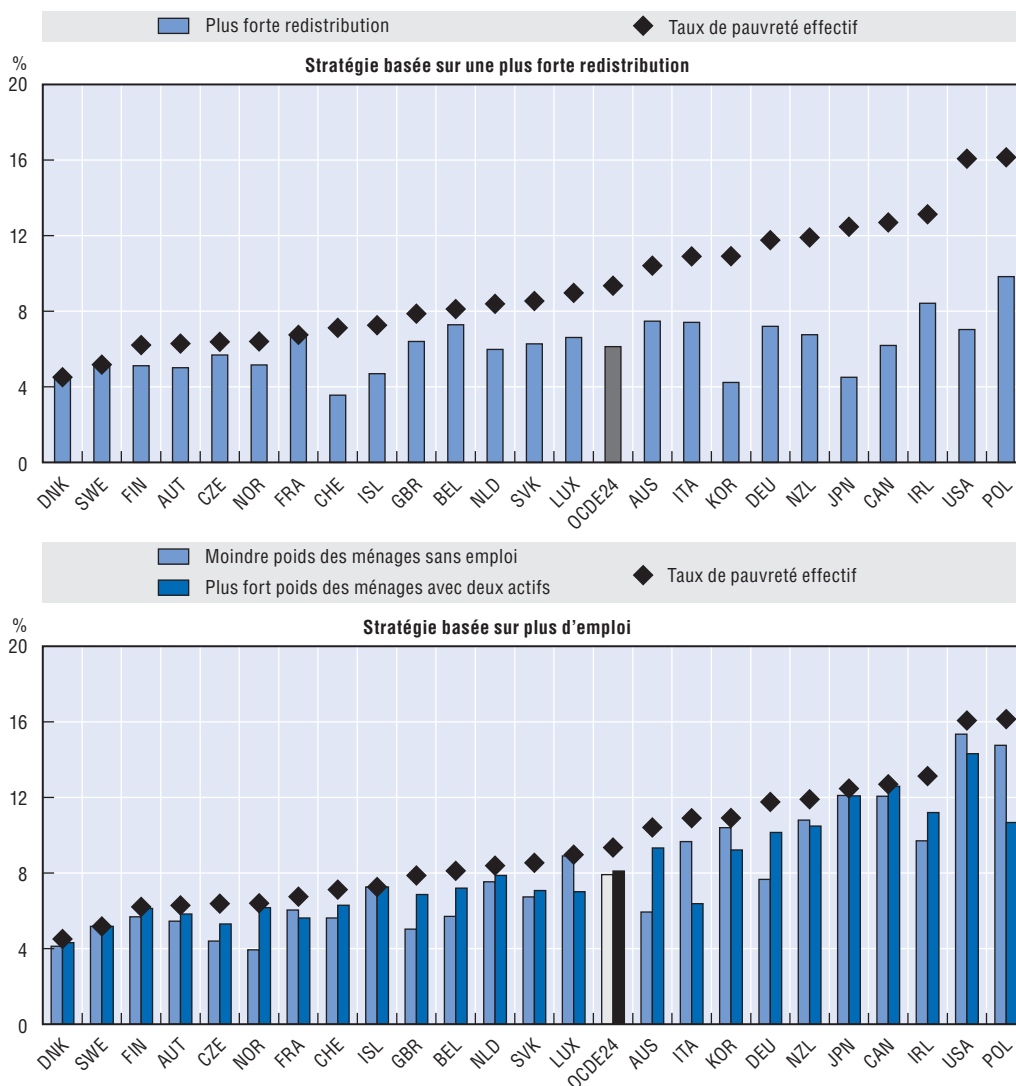
Quelle est la meilleure façon de réduire la pauvreté ?

La question pratique que pose ces deux stratégies est celle de l'ampleur de leurs effets sur la pauvreté. Toutefois, comme les effets de la plupart des politiques sur la pauvreté sont discutables, il est difficile de dire ce qui fonctionne le mieux dans l'abstrait. Pour illustrer leur potentiel, on peut les comparer en recourant à un scénario simple comme celui que décrivent Whiteford et Adema (2007) en ce qui concerne les familles avec enfants. On commence ainsi par fixer un point de référence qui sera soit l'effet des impôts et des prestations en termes de réduction de la pauvreté, soit un niveau d'emploi, en faisant l'hypothèse que les pays peuvent d'une façon ou d'une autre atteindre cet objectif. La stratégie fondée sur la redistribution suppose que tous les pays de l'OCDE peuvent atteindre le niveau de réduction de la pauvreté (mesuré par l'écart proportionnel entre les taux de pauvreté avant et après impôts et transferts) qui est actuellement celui du troisième pays le plus performant; tandis que la stratégie fondée sur l'accès à l'emploi simule l'impact qu'aurait sur la pauvreté la baisse de la part de la population vivant dans un ménage sans emploi au niveau qui est actuellement celui du pays affichant le troisième moins bon résultat, et l'augmentation de la part de la population vivant dans des ménages à deux revenus au niveau observé actuellement dans le troisième pays le mieux placé de ce point de vue.

Le graphique 11.4 compare l'effet des deux stratégies sur le taux de pauvreté (mesuré par rapport à un seuil fixé à 50 % du revenu médian) parmi les ménages ayant à leur tête une personne d'âge actif. Les résultats qui s'en dégagent reflètent en partie le caractère

Graphique 11.4. Réduction de la pauvreté obtenues par la « redistribution » et par « l'accès à l'emploi », milieu des années 2000

Taux de pauvreté des ménages ayant à leur tête une personne d'âge actif, par rapport à un seuil fixé à la moitié du revenu disponible médian par unité de consommation



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/460661158005>

Note : Les pays sont classés de gauche à droite dans l'ordre croissant du taux de pauvreté. La « stratégie de redistribution » suppose que les pays parviennent au même pourcentage de réduction de la pauvreté monétaire que le troisième pays actuellement le plus performant selon ce critère. La « stratégie de l'accès à l'emploi » comporte deux variantes : 1) les pays parviennent à la même proportion de la population vivant dans un ménage sans emploi que le troisième pays actuellement le plus performant selon ce critère; 2) les pays parviennent à la même proportion de la population vivant dans un ménage à deux revenus que le troisième pays actuellement le plus performant selon ce critère. Les pays qui réussissent mieux que le point de référence sont réputés inchangés. Les points de référence pour la « stratégie de redistribution »; font référence à la réduction de la pauvreté globale. Les points de référence pour la « stratégie de l'accès à l'emploi » sont spécifiques à quatre types de ménage considérés (célibataire, ménages d'au moins deux adultes, avec et sans enfants). Le scénario se limite aux pays pour lesquels on dispose de données sur la pauvreté monétaire en termes de revenu marchand.

Source : Calculs effectués à partir du questionnaire de l'OCDE sur la distribution des revenus.

(arbitraire) de l'indicateur de référence choisi. Par exemple, les effets plus prononcés de la « stratégie de redistribution » par comparaison avec celle qui consiste à augmenter la part des ménages à deux revenus reflètent simplement l'existence d'une plus grande distance par rapport au troisième pays le plus performant en termes de redistribution qu'en termes de proportion de la population vivant dans des ménages à deux revenus⁸. De même, l'ampleur de ces effets dépend en partie de la définition du seuil de revenu (plus ce seuil est élevé, plus forte est la part des ménages actifs pauvres et plus marqués sont les effets de la « stratégie de redistribution »). Malgré ces réserves, le graphique 11.4 invite à tirer deux grandes conclusions :

- La première est que l'effet des différentes stratégies dépend du contexte national : aucune mesure quelle qu'elle soit ne saurait être efficace dans toutes les conditions. Dans le scénario présenté ci-dessus, la réduction du taux de pauvreté obtenue grâce à la « stratégie de redistribution » est de moins de 1 point en Belgique, en République tchèque, au Danemark, en France et en Suède, alors qu'elle est supérieure à 6 points au Canada, au Japon, en Corée, en Pologne et aux États-Unis, pays qui pour la plupart ont un faible niveau de dépenses sociales et où le rattrapage est donc considérable. A l'inverse, dans le scénario de baisse de la part de la population vivant dans un ménage sans emploi, la réduction du taux de pauvreté est de 1 point ou moins dans la moitié des pays, alors qu'elle dépasse 4 points en Allemagne et en Australie et qu'elle est sensible (entre 2 et 4 points) en Belgique, en République tchèque, en Irlande, en Norvège et au Royaume-Uni. De même avec le scénario d'augmentation du nom des ménages à deux revenus, la réduction du taux de pauvreté est de 2 points ou moins dans la moitié des pays, mais supérieure à 4 points en Pologne et en Italie.
- La seconde conclusion est que les deux stratégies sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en œuvre conjointement. En règle générale, les pays qui affichent les taux de pauvreté les plus bas accordent des aides généreuses aux ménages sans emploi tout en mettant l'accent sur l'accès au travail pour ceux qui n'en ont pas. Par exemple, sur les huit pays qui ont le taux de pauvreté le plus faible, six font aussi partie du tiers des pays qui redistribuent davantage vers le bas de l'échelle des revenus, deux du tiers des pays qui ont la part de la population vivant dans un ménage sans emploi la plus faible, et deux du tiers des pays qui comptent la plus forte proportion de ménages à deux revenus. De même, parmi les huit pays qui ont le taux de pauvreté le plus élevé, six font partie du tiers des pays qui redistribuent le moins, trois du tiers des pays qui ont la plus forte part de la population vivant dans un ménage sans emploi, et trois du tiers des pays qui comptent la plus faible part de ménages à deux revenus. On voit par là que l'accès à l'emploi et la redistribution sont tous les deux des moyens importants pour réduire la pauvreté.

On notera pour finir que les deux stratégies décrites ici ne sont pas deux pôles diamétralement opposés, mais qu'elles font partie d'un continuum d'options. Les effets désincitatifs de la « stratégie de redistribution » sont particulièrement marqués lorsqu'elle prend la forme d'aides versées à des personnes qui ne travaillent pas. Mais puisque le risque de pauvreté touche désormais les ménages qui ont une activité rémunérée, le succès de la lutte contre la pauvreté devient de plus en plus tributaire des mesures qui augmentent les revenus des travailleurs pauvres. Ces mesures sont importantes car faciliter le passage de l'aide sociale au travail ne suffit pas si les emplois proposés sont trop faiblement payés pour offrir aux individus et à leurs familles une solution qui leur permette d'échapper à la pauvreté. Pour réduire durablement la pauvreté, il faut faire en

sorte que les intéressés conservent ces emplois (à l'heure actuelle, beaucoup ne les conservent pas), que leur rémunération soit suffisante pour les faire sortir de la pauvreté (ce qui n'est pas toujours le cas) et qu'ils aient la possibilité de progresser vers de meilleurs emplois (ce qui passe généralement par la formation et l'accumulation de capital humain). À cette fin, on pourrait envisager des mesures d'aide spécifiquement destinées aux travailleurs à bas salaire, comme des prestations liées à l'exercice d'un emploi et aux caractéristiques du ménage, des subventions salariales aux employeurs pour l'embauche ou le maintien en place de travailleurs faiblement rémunérés, des droits à la formation et à l'assurance maladie transférables d'un emploi à l'autre, des dispositifs qui encouragent l'amélioration des qualifications, et des services permettant de concilier responsabilités professionnelles et familiales – horaires aménagés, systèmes de garde d'enfants de qualité et d'un coût abordable et modalités d'organisation des écoles en fonction des besoins des parents qui travaillent.

Ces considérations inclinent à penser que le problème des inégalités économiques appelle à la fois une *réorientation* des politiques sociales et un ensemble *équilibré* d'interventions. En faisant du « travail » la pièce maîtresse de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, on reconnaît qu'il vaut mieux verser des aides aux travailleurs à bas salaire qu'indemniser la non-activité et que les transferts aux personnes sans travail sont plus efficaces lorsqu'ils s'accompagnent de services visant à faciliter le retour à l'emploi. Le besoin d'équilibre, lui, vient de la constatation que certaines personnes sont effectivement plus que d'autres confrontées à des problèmes difficiles à surmonter pour participer au marché du travail, que beaucoup d'emplois ne sont pas suffisamment rémunérés pour permettre d'échapper à la pauvreté, et que, de toute façon, les enfants ne peuvent être tenus pour responsables des péchés de leurs parents (Ringén, 2007).

Conclusion

Quel que soit le dosage des interventions, il faudrait que les objectifs de la collectivité en matière de réduction des inégalités économiques – au moins lorsque celles-ci paraissent s'écarter de ce qui est considéré comme juste dans la société – soient clairement formulés et qu'ils reçoivent la place qu'ils méritent dans l'ordre des priorités établi par les autorités. Bien entendu, le détail de ces objectifs variera d'un pays à l'autre – qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté des enfants (comme au Royaume-Uni) ou contre la pauvreté en général (comme en Irlande) ou encore de l'augmentation du revenu des ménages par rapport à un critère approprié (par exemple, la médiane)⁹. Ce qui compte avant tout, c'est qu'ils soient clairement définis, que les politiques dans tous les secteurs (finances publiques, santé, éducation, etc.) soient évaluées par rapport à ces objectifs et que les gouvernements soient responsables des succès ou des échecs de leur action dans ce domaine. Pour assurer le suivi des progrès réalisés, chaque pays doit pouvoir disposer d'un appareil statistique et d'indicateurs appropriés, ainsi que de données comparatives pour mesurer l'incidence des facteurs communs et spécifiques. Pour toutes ces raisons, les informations contenues dans le présent rapport apporteront une contribution essentielle à l'élaboration de politiques de meilleure qualité pour une croissance plus équitable.

Notes

1. La variation moyenne du coefficient de Gini au cours des vingt dernières années, équivaut à environ 15 % de l'écart de revenu entre le Danemark et les États-Unis; dans le cas du rapport interdécile (D9/D1), le chiffre correspondant est inférieur à 10 %.
2. Les données concernant la Belgique pour 1983 et 1995 reposent sur les données fiscales et ne sont donc pas tout à fait comparables à celles des années ultérieures (voir la note 7 du chapitre 5). En particulier, les estimations de l'évolution de la pauvreté sont probablement faussées à la baisse par rapport à celles résultant d'autres enquêtes nationales.
3. Les décisions en matière de procréation sont un des principaux déterminants de la taille du ménage et – lorsque les taux de fécondité évoluent différemment d'un niveau à l'autre de la distribution du revenu – elles ont aussi un effet sur les inégalités. Dans l'ensemble, les taux de fécondité ont un peu plus diminué dans le bas et au milieu de la distribution que dans sa partie supérieure, en particulier aux États-Unis et dans la plupart des pays européens, mais on observe l'évolution inverse dans d'autres pays (Mexique, Pologne et Suède). Une baisse des taux de fécondité au bas de la distribution permet aux ménages concernés de répartir les ressources dont ils disposent sur un plus petit nombre de personnes, ce qui a pour effet d'atténuer l'accroissement des inégalités de revenu par rapport à ce qu'elle aurait été autrement.
4. La TVA à taux zéro sur les produits alimentaires appliquée en Australie et au Royaume-Uni, par exemple, est l'un des mécanismes qui influent le plus directement sur ces effets redistributifs. Mais il y en a d'autres – que des enquêtes sur les revenus peuvent aider à cerner – comme les crédits de TVA en faveur des ménages modestes (au Canada) ou les transferts monétaires versés aux catégories à faible revenu pour compenser l'introduction de la TVA (en Nouvelle-Zélande).
5. Dans l'idéal, une évaluation exhaustive des effets de toutes les activités publiques sur la distribution du revenu des ménages tiendrait compte simultanément de tous ces flux. Dans la pratique, toutefois, cela paraît difficile à faire étant donné la quantité phénoménale de données dont il faudrait pouvoir disposer. Sur la base d'une variante du scénario présenté ci-dessus, l'effet net des services publics en nature et des impôts sur la consommation resserre la distribution des revenus de 0.05 point en moyenne, mais dans une proportion beaucoup plus importante en Australie, en Suède, aux États-Unis, en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Portugal, et beaucoup moins importante aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Turquie, en Finlande et en Grèce (Warren, 2008).
6. Les services publics en nature peuvent aussi être particulièrement importants pour réduire la pauvreté monétaire. Au Japon, par exemple, si l'on intègre au revenu des ménages la valeur des services de garde d'enfants, cela réduit la pauvreté infantine de plus de 2 points (d'environ 14 % à 12%).
7. Dans le domaine de l'éducation, les dimensions les plus évidentes de l'équité sont d'assurer un socle commun de connaissances à tous les élèves et de faire en sorte que leurs circonstances personnelles et familiales ne fassent pas obstacle à la réalisation de leur potentiel éducatif. De ces deux points de vue, les différences entre pays sont importantes (OCDE, 2007a). Elles le sont aussi lorsque l'on s'intéresse aux inégalités en matière de santé, que celles-ci soient mesurées par l'âge au moment du décès ou par la mortalité selon le niveau d'instruction ou la catégorie socio-économique au sein de chaque pays (OCDE, 2007b).
8. Par exemple, le pays médian affiche un écart négatif en termes de redistribution par rapport au troisième pays le plus performant d'environ 13 points, alors qu'il affiche une part de la population vivant dans des ménages sans emploi d'environ 4 points au dessus de celui du troisième pays le plus performant et une proportion de la population vivant dans des ménages à deux revenus plus faible d'environ 8 points.
9. Atkinson (2007) recommande que « les variations du *niveau de vie* signalées par l'OCDE et les autorités nationales soient mesurées par référence au *revenu médian* (...). Ce simple changement ne devrait pas prêter à controverse, mais il serait néanmoins lourd de conséquences, car il signifie que le discours macroéconomique serait alors obligé de tenir compte des effets redistributifs de l'action publique, et que parallèlement aux informations apportées par la comptabilité nationale, il faudrait collecter aussi des données sur ces effets ».

Références

Arjona, R., M. Ladaique et M. Pearson (2001), « Growth, Inequality and Social Protection », Politique du marché du travail et politique sociale. Document hors série, n° 51, Paris.

- Atkinson, T. (2007), « EU Social Policy, the Lisbon Agenda and Re-Imagining Social Policy », Henderson Oration, Centre for Public Policy Conference, 21-22 février, Melbourne.
- Boarini, R., A. Johansson et M. Mira d'Ercole (2006), « Alternative Measures of Well-being », Document de travail du Département des affaires économiques, n° 476, et Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 22, OCDE, Paris.
- Förster, M. et M. Mira d'Ercole (2005), « Income Distribution and Poverty in OECD Countries in the Second Half of the 1990s », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 33, OCDE, Paris.
- Kenworthy L. (2007), *Jobs with Equality*, Document non publié.
- OCDE (2005), *Accroître les chances de chacun : Pour une politique sociale active au bénéfice de tous*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *En finir avec l'échec scolaire : Dix mesures pour une éducation équitable*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Panorama de la société – Les indicateurs sociaux de l'OCDE Édition 2006*, OCDE, Paris.
- Ringen, S. (2007), « What Do Families Do? », chapitre 5 de *What Democracy is For?*, Princeton University Press.
- Ståhlberg, A.-C. (2007), « Redistribution across the Life Course in Social Protection Systems: An Overview », *Modernising Social Policy for the New Life Course*, OCDE, Paris.
- Warren, N. (2008), « A Review of Studies on the Distributional Impact of Consumption Taxes in OECD Countries », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 64, OCDE, Paris.
- Whiteford, P. et W. Adema (2007), « What Works Best in Reducing Child Poverty: A Benefit or Work Strategy? », Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 51, OCDE, Paris.

Table des matières

Introduction	17
---------------------------	----

Partie I

LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'INÉGALITÉ

Chapitre 1. La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE : quelles en sont les grandes caractéristiques ?	25
Introduction	26
Qu'indique une comparaison de la distribution des revenus entre les pays ?	27
La distribution des revenus s'est-elle élargie au fil du temps ?	29
Au-delà des indicateurs synthétiques de la distribution des revenus : niveaux de revenu par décile dans les pays de l'OCDE	39
Conclusion	41
Notes	43
Références	45
<i>Annexe 1.A1. Données de l'OCDE sur la distribution des revenus : caractéristiques clés</i>	46
<i>Annexe 1.A2. Tableaux et graphiques additionnels</i>	55

Partie II

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INÉGALITÉ

Chapitre 2. L'évolution des structures démographiques et des styles de vie a-t-elle contribué à l'accroissement des inégalités dans la distribution des revenus ? ..	63
Introduction	64
Différences dans la structure de la population des différents pays de l'OCDE	64
Différences démographiques et distribution des revenus	66
Influence de la structure de la population sur les inégalités de revenu	71
Variations du revenu relatif des différents groupes	74
Conclusion	77
Notes	77
Références	78
<i>Annexe 2.A1. Structure de la population dans certains pays de l'OCDE</i>	79
Chapitre 3. Comprendre les liens entre inégalité des salaires et inégalité des revenus	83
Introduction	84
Principales caractéristiques de la distribution des salaires des travailleurs à plein-temps	86

Distribution des salaires au niveau de l'ensemble des travailleurs : l'importance de l'emploi atypique	89
Des salaires individuels aux revenus salariaux des ménages : quels sont les facteurs qui entrent en jeu ?	91
Des revenus salariaux aux revenus marchands	97
Conclusion	99
Notes	100
Références	102
Chapitre 4. Quelle est l'ampleur de la redistribution réalisée par les pouvoirs publics ?	
Le rôle des transferts monétaires et des impôts sur les ménages	105
Introduction	106
Un cadre comptable pour les revenus des ménages	106
Ciblage et progressivité : comment les programmes sociaux et les impôts influent-ils sur la distribution des revenus ?	108
Niveau et caractéristiques des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages	111
Quelle est l'ampleur de la redistribution effectuée au moyen des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ?	119
Redistribution en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus : interactions entre niveau et ciblage des transferts monétaires et des impôts	125
Améliorer la mesure des résultats obtenus par l'État-providence	128
Conclusion	129
Notes	130
Références	132

Partie III

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

Chapitre 5. La pauvreté dans les pays de l'OCDE : évaluation fondée sur la mesure statique du revenu	137
Introduction	138
Niveau et évolution de la pauvreté monétaire globale	138
Les risques de pauvreté pour différents groupes de la population	143
La contribution des impôts sur les ménages et des transferts monétaires publics à la réduction de la pauvreté monétaire	153
Les déterminants de l'évolution des taux de pauvreté depuis le milieu des années 90	158
Conclusion	162
Notes	163
Références	166
Annexe 5.A1. Seuils de bas revenus utilisés pour l'analyse	167
Annexe 5.A2. Estimations diverses des principaux indicateurs de pauvreté	169

Chapitre 6. La pauvreté monétaire est-elle un phénomène durable ?	
Ce que disent les données longitudinales	171
Introduction	172
Données longitudinales et mesures dynamiques de la pauvreté	172
Différencier la pauvreté temporaire de la pauvreté persistante	173
Composition de la population victime de pauvreté persistante	175
La pauvreté : entrées, sorties et occurrences	178
Événements provoquant l'entrée dans la pauvreté	183
Mobilité sur l'échelle des revenus et persistance de la pauvreté	186
Conclusion	189
Notes	189
Références	191
Chapitre 7. Pauvreté non monétaire : que nous apprennent les indicateurs de pauvreté de conditions de vie ?	195
Introduction	196
Les difficultés de conditions de vie en tant qu'indicateur de pauvreté	196
Caractéristiques de la pauvreté de conditions de vie dans une optique comparative ..	200
Conclusion	212
Notes	214
Références	216
Annexe 7.A1. Prévalence de la pauvreté non monétaire calculée au moyen d'un indicateur composite de formes multiples de privation	217
 Partie IV LES AUTRES ASPECTS DE L'INÉGALITÉ 	
Chapitre 8. Mobilité intergénérationnelle : quel est son effet sur l'inégalité des revenus?	223
Introduction	224
Transmission intergénérationnelle du désavantage : vue d'ensemble	224
Transmission intergénérationnelle du désavantage : quelle est son importance du point de vue de l'action gouvernementale ?	235
Conclusion	237
Notes	238
Références	240
Chapitre 9. Comment les services assurés par les pouvoirs publics influent-ils sur la distribution des ressources économiques des ménages ?	245
Introduction	246
Résultats de recherches antérieures	246
Nouvelles données empiriques	255
Conclusion	270
Notes	270
Références	274

Chapitre 10. La distribution du patrimoine des ménages : ce que nous apprend la Luxembourg Wealth Study	279
Introduction	280
Patrimoine des ménages et politiques sociales	280
Mesures et méthodes de la <i>Luxembourg Wealth Study</i> (LWS)	282
Principales caractéristiques de la distribution du patrimoine des ménages	285
Distribution croisée du revenu et du patrimoine	290
Conclusion	297
Notes	298
Références	300
Annexe 10.A1. Caractéristiques de la <i>Luxembourg Wealth Study</i>	303

Partie V
CONCLUSIONS

Chapitre 11. Les inégalités dans la répartition des ressources économiques : comment ont-elles évolué et que peuvent faire les pouvoirs publics ?	311
Introduction	312
Quelles sont les principales caractéristiques de la répartition du revenu dans les pays de l'OCDE ?	312
Quels sont les facteurs qui ont contribué à modifier la distribution des revenus des ménages ?	319
Peut-on évaluer les inégalités économiques en s'intéressant uniquement au revenu monétaire ?	325
Quelles leçons tirer de ces résultats pour les politiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités ?	334
Conclusion	339
Notes	340
Références	340

Encadrés

1.1. Évolutions au sommet de la distribution des revenus	34
1.2. Distribution des revenus des ménages et part des salaires dans le PIB : y a-t-il un lien entre les deux ?	38
3.1. Principales caractéristiques des statistiques de l'OCDE sur la distribution des salaires	85
3.2. Comment s'explique la plus grande inégalité des revenus salariaux des conjoints par rapport aux chefs de famille ?	93
5.1. La perception subjective de la pauvreté	144
7.1. Principaux résultats des recherches empiriques antérieures sur la pauvreté de conditions de vie	199
7.2. Description des formes de pauvreté de conditions de vie prises en compte dans la présente section	205
9.1. Problèmes conceptuels et méthodologiques	247
9.2. Effets redistributifs des services de santé sur la base de leur utilisation effective	259
9.3. Estimations de la subvention implicite accordée aux locataires du secteur public	264
11.1. Pourquoi s'intéresse-t-on aux inégalités de revenu ?	313

Tableaux

1.1.	Évolution du revenu réel des ménages par quintile	32
1.2.	Gains et pertes de parts de revenu par quintile de revenu.	33
2.1.	Nombre d'enfants par femme, par quintile de revenu du ménage	69
2.2.	Variations des inégalités de revenu en partant de l'hypothèse d'une structure de population constante	73
3.1.	Taux de non-emploi et part des personnes vivant dans des ménages sans emploi	95
3.2.	Taille et concentration des différentes composantes du revenu du capital, milieu de 2000	99
4.1.	Le cadre comptable des revenus.	107
4.2.	Poids relatif des transferts monétaires publics et des impôts dans le revenu disponible des ménages	112
4.3.	Progressivité des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages ..	114
4.4.	Progressivité des transferts monétaires publics par type de programme	116
4.5.	Autres mesures de la progressivité des impôts dans certains pays de l'OCDE, 2005	117
4.6.	Efficacité et efficience des impôts et des transferts en termes de réduction des inégalités	125
4.7.	Redistribution via les transferts monétaires et les impôts sur les ménages en faveur des personnes se trouvant au bas de l'échelle des revenus, milieu des années 2000	127
5.1.	Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des ménages ayant un chef d'âge actif, suivant les caractéristiques des ménages	148
5.2.	Taux de pauvreté des enfants et des personnes appartenant à des ménages avec enfants, suivant les caractéristiques des ménages	151
5.3.	Taux de pauvreté des personnes âgées et des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, suivant les caractéristiques des ménages	154
5.4.	Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef est d'âge actif, pour certains déterminants	160
5.5.	Décomposition des variations des taux de pauvreté des personnes appartenant à des ménages dont le chef a atteint l'âge de la retraite, pour certains déterminants	161
6.1.	Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge, pour un certain nombre de pays de l'OCDE	177
6.2.	Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par type de ménage	179
6.3.	Risque pour les célibataires de tomber dans les différentes catégories de pauvreté, par sexe et en fonction de la présence d'enfants	180
6.4.	Fréquence des différents enchaînements d'épisodes de pauvreté pour les personnes dont le revenu a été inférieur au seuil de pauvreté pendant une ou deux des trois années étudiées	182
6.5.	Matrice de transition entre quintiles de revenu, moyenne des pays de l'OCDE ..	186
6.6.	Indicateurs de mobilité et d'immobilité sur l'échelle des revenus durant une période de trois ans	187
6.7.	Part des personnes considérées comme pauvres la première année qui se situaient à différents niveaux de revenu la dernière année	188

7.1.	Proportion de ménages faisant état de différentes formes de pauvreté de conditions de vie, vers 2000	203
7.2.	Prévalence de différentes formes de pauvreté de conditions de vie	207
7.3.	Risque de connaître au moins deux formes de pauvreté de conditions de vie pour les personnes vivant dans des ménages dont le chef est d'âge actif, suivant les caractéristiques du ménage	211
8.1.	Mobilité intergénérationnelle sur l'échelle des gains	226
8.2.	Qu'est-ce qui explique la corrélation entre les générations sur le plan du revenu ?	229
8.3.	Écarts entre les résultats moyens obtenus en mathématiques par les jeunes de 15 ans selon diverses caractéristiques du milieu familial	232
8.4.	Proportion d'adultes se déclarant d'accord avec différentes affirmations concernant la justice distributive	234
9.1.	Rapports interquintiles avant et après intégration de toutes les catégories de services publics aux ménages	258
9.2.	Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses d'enseignement préprimaire	262
9.3.	Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	263
9.4.	Rapport interquintile avant et après intégration des dépenses au titre de tous les services publics	267
10.1.	Détention d'actifs par les ménages	285
10.2.	Composition des portefeuilles des ménages	286
10.3.	Distribution du patrimoine net des ménages	290
10.4.	Proportion de détenteurs d'un patrimoine net positif et niveau moyen des actifs et des dettes dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres	292
10.5.	Niveau des actifs et des dettes à différents points de la distribution, ensemble de la population et ménages pauvres	293
10.6.	Coefficient de Gini du patrimoine net des ménages dans l'ensemble de la population et parmi les pauvres	293
11.1.	Évolution des inégalités de revenu et de la pauvreté	317
11.2.	Incidence des changements intervenus dans la structure de la population sur les inégalités de revenu	320
11.3.	Évolution des inégalités de salaire parmi les hommes travaillant à temps complet	321
11.4.	Évolution de la concentration de différentes composantes du revenu	322
11.5.	Évolution de l'incidence des politiques de redistribution sur la réduction des inégalités et de la pauvreté	323
11.6.	Variations du taux de pauvreté parmi les ménages d'âge actif et les ménages retraités, et contributions de divers facteurs	324

Graphiques

1.1.	Coefficients de Gini des inégalités de revenu dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000	27
1.2.	Évolution des inégalités de revenu	29
1.3.	Variation du rapport du revenu disponible médian au revenu disponible moyen	33
1.4.	Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible	36

1.5.	Évolution des inégalités de revenu marchand et de revenu disponible, moyenne OCDE	37
1.6.	Niveaux de revenu aux différents niveaux de la distribution, milieu des années 2000	40
1.7.	Niveaux de revenu en différents points de la distribution, milieu des années 2000	42
2.1.	Taille moyenne des ménages dans les différents pays de l'OCDE.	66
2.2.	Pyramides de la population en 2005, par sexe, âge et quintile de revenu	67
2.3.	Coefficients de Gini mesurant l'inégalité de revenu selon l'âge, 2005	70
2.4.	Revenu relatif par âge et type de ménage dans certains pays de l'OCDE.	71
2.5.	Parts de certains groupes dans la population et inégalité de revenu mesurée par les coefficients de Gini.	72
2.6.	Revenu relatif des individus, par âge	75
2.7.	Revenu relatif des individus, par type de ménage	76
3.1.	Évolution de la distribution des salaires et des revenus marchands des ménages	84
3.2.	Tendances dans la distribution des salaires des hommes travaillant à plein-temps	87
3.3.	Croissance des salaires réels des hommes et des femmes travaillant à plein-temps, par décile, 1980 à 2005	88
3.4.	Dispersion des salaires des travailleurs à plein-temps et de l'ensemble des travailleurs	91
3.5.	Concentration des revenus salariaux des ménages, par type de salarié	92
3.6.	Changements dans la part de la population vivant dans des ménages, selon le nombre de travailleurs, et variations de l'inégalité des revenus salariaux.	96
3.7.	Inégalité dans la distribution des revenus entre les ménages ayant un revenu salarial et l'ensemble des ménages	97
3.8.	Concentration des revenus du capital et du travail indépendant, milieu de 2000 .	98
4.1.	Taux de cotisation aux régimes publics de retraite, parts redistributive et actuarielle, 1995	110
4.2.	Niveau et concentration des transferts monétaires publics dans certains pays de l'OCDE, milieu des années 2000.	117
4.3.	Poids relatif des prestations publiques nettes dans le revenu disponible par groupe d'âge, milieu des années 2000.	118
4.4.	Inégalités de revenu avant et après impôts et transferts dans certains pays de l'OCDE	120
4.5.	Relation entre l'effet de réduction des inégalités découlant des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages et l'inégalité des revenus, milieu des années 2000	121
4.6.	Réduction des inégalités imputable aux transferts monétaires publics et aux impôts sur les ménages	122
4.7.	Évolution des effets redistributifs des transferts monétaires publics et des impôts au fil du temps	123
5.1.	Taux de pauvreté relative pour différents seuils de revenu, milieu des années 2000.	139
5.2.	Intensité de la pauvreté et indicateur synthétique de la pauvreté monétaire, milieu des années 2000	140
5.3.	Évolution des taux de pauvreté.	141

5.4.	Évolution de la pauvreté « absolue »	143
5.5.	Risque de pauvreté relative suivant l'âge des individus, du milieu des années 70 au milieu des années 2000, moyenne OCDE	145
5.6.	Risque de pauvreté relative des hommes et des femmes suivant leur âge, moyenne OCDE, milieu des années 2000.	146
5.7.	Taux de pauvreté par type de ménage, milieu des années 2000	147
5.8.	Taux de pauvreté et d'emploi, vers le milieu des années 2000	149
5.9.	Ventilation des pauvres en fonction du nombre d'actifs occupés du ménage auquel ils appartiennent, milieu des années 2000.	150
5.10.	Risque de pauvreté des ménages avec enfants sans actif occupé par rapport aux ménages comptant un ou plusieurs actifs occupés, milieu des années 2000	152
5.11.	Effets des impôts et des transferts en termes de réduction de la pauvreté pour l'ensemble de la population, situation au milieu des années 2000 et évolution depuis le milieu des années 80	155
5.12.	Effet des transferts nets en termes de réduction de la pauvreté dans différents groupes	157
5.13.	Taux de pauvreté des personnes d'âge actif et des personnes à l'âge de la retraite et dépenses sociales qui leur sont destinées, milieu des années 2000	158
6.1.	Pourcentage de personnes ayant souffert de pauvreté temporaire, récurrente ou persistante	174
6.2.	Corrélation entre différents indicateurs de la pauvreté	175
6.3.	Risque de tomber dans les différentes catégories de pauvreté par tranche d'âge et type de ménage, moyenne pour la zone de l'OCDE.	176
6.4.	Pauvreté : entrées et sorties, début des années 2000.	181
6.5.	Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté	184
6.6.	Événements déclenchant l'entrée dans la pauvreté de différentes catégories de pauvres, moyenne sur la zone de l'OCDE.	185
7.1.	La pauvreté de conditions de vie est plus marquée dans les pays où la pauvreté monétaire est plus élevée et où le PIB par habitant est plus faible	204
7.2.	Pourcentage de personnes connaissant plusieurs formes de pauvreté de conditions de vie et nombre moyen de formes observées simultanément par personne.	208
7.3.	Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et niveau du revenu	209
7.4.	Nombre de formes de pauvreté de conditions de vie et âge des individus	210
7.5.	Proportion de personnes connaissant à la fois la pauvreté non monétaire et la pauvreté monétaire et de personnes connaissant soit la pauvreté non monétaire, soit la pauvreté monétaire.	213
8.1.	Estimation de l'élasticité intergénérationnelle des gains pour certains pays de l'OCDE	226
8.2.	Mobilité intergénérationnelle, inégalité statique des revenus et rendement privé de l'éducation	235
9.1.	Dépenses publiques de santé par habitant pour chaque groupe d'âge en proportion des dépenses de santé totales par habitant.	250
9.2.	Distribution des dépenses publiques de santé entre quintiles de revenu, début des années 2000	251
9.3.	Scolarisation par âge dans certains pays de l'OCDE, 2003	253

9.4.	Dépenses publiques au titre de services en nature dans les pays de l'OCDE en 2000	256
9.5.	Inégalité des revenus avant et après intégration des dépenses au titre des services publics dans les pays de l'OCDE	265
9.6.	Importance des services publics dans le revenu des ménages par quintile de revenu, moyenne OCDE	268
9.7.	Effet redistributif des services publics aux ménages par rapport à celui des prélèvements fiscaux et transferts monétaires.	269
10.1.	Patrimoine médian selon l'âge du chef de ménage	288
10.2.	Classement des pays inclus dans la LWS selon la moyenne et la médiane du patrimoine net et du revenu	289
10.3.	Distribution croisée du revenu et du patrimoine par quartile	295
10.4.	Résultats de régressions décrivant les montants moyens de revenu disponible et de patrimoine net des ménages	297
11.1.	Inégalités de revenu et pauvreté dans les pays de l'OCDE, milieu des années 2000	315
11.2.	Influence des services publics en nature et des impôts sur la consommation sur les inégalités de revenu	327
11.3.	Mesures statique et dynamique de la pauvreté et des inégalités	332
11.4.	Réduction de la pauvreté obtenues par la « redistribution » et par « l'accès à l'emploi », milieu des années 2000	337

Ce livre contient des...



StatLinks 

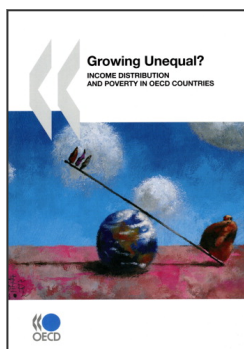
**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



Extrait de :

Growing Unequal?

Income Distribution and Poverty in OECD Countries

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264044197-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Les inégalités dans la répartition des ressources économiques : comment ont-elles évolué et que peuvent faire les pouvoirs publics ? », dans *Growing Unequal? : Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264044210-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.